48e ANNÉE. — 1899

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

Nos 4 et 5. — 15 Avril-15 Mai 1899



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1899

SOMMAIRE

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

LES PRÉLIMINAIRES DE LA LOI DE GERMINAL

I. — Situation des Églises.

Lors du rétablissement des cultes sous le Consulat, une large enquête s'est faite sur l'état du Protestantisme en France. Il était important de savoir au juste ce qu'étaient devenus les restes de ce peuple après tant de luttes où il avait paru succomber, après tant d'années d'oppression et de misères, après sa première liberté reconquise à l'aurore de la Révolution, après la Terreur qui, semblable à un vent d'orage, semblait avoir déraciné pour jamais toute religion du sol de la France.

Un homme, d'une volonté persévérante, Rabaut le jeune, ou Rabaut Dupuy, le dernier des fils de l'illustre apôtre du Languedoc, accomplit cette tâche laborieuse et délicate. Tour à tour proscrit pendant la Terreur, sauvé de l'échafaud par la journée du 9 Thermidor, membre du Conseil des Anciens, membre et président du Corps législatif, secrétaire de l'Église consistoriale de Paris dès les premiers jours de la réorganisation, Rabaut le jeune se donna la mission de retrouver, de rassembler les troupeaux dispersés, sans liens et sans rapports entre eux, débris du grand corps émietté sur tous les points de la France.

Sa vaste correspondance embrassa bientôt toutes les Églises. Il demandait à chacune d'elles le récit de son passé, l'exposé de sa situation présente, le tableau de ses ruines, l'expression de ses espérances.

Les réponses lui arrivèrent en foule, de toutes parts, aussi complètes que possible ; et après quelques années de labeur il se trouva en possession de documents authentiques, établissant aux yeux du gouvernement l'importance politique du Protestantisme français, sa remarquable vitalité, sa grandeur sociale et religieuse.

Tout ce qui pouvait servir à ce noble but a été communiqué au gouvernement puis a été publié dans son *Annuaire* ou *Répertoire ecclésiastique* en l'année 1806. Le reste, c'est-à-dire les lettres trop intimes, les correspondances d'un caractère plus délicat, sont demeurées enfermées dans ses *Papiers*.

Quand on analyse cette longue et souvent fastidieuse correspondance, il faudrait pouvoir oublier les grandeurs d'autrefois, tout ce long héroïsme des Églises protestantes pendant deux cents ans. Ici on a la sensation d'un affaissement, d'une chute dans les hommes et dans les choses ; on voit apparaître cette vérité douloureuse que la révocation de l'édit de Nantes a été aussi fatale au Protestantisme national qu'à la France elle-même [1]. En effet, tout ce qui fut énergique, indépendant, a pris le chemin de l'exil; les provinces frontières et celles où la fuite était possible, se dépeuplèrent lentement. Là où fleurissaient jadis de belles et vivantes Églises, il ne resta bientôt que d'humbles troupeaux dispersés, perdus dans la masse catholique, destinés à s'y perdre, se dérobant par de feintes abjurations à la misère et à l'infamie. Ainsi, au début du règne de Louis XIV, la Touraine comptait une population de trois mille protestants ; au commencement du siècle présent, plus un seul [2].

1. « Les protestants disséminés, dit une correspondance, sont en si petites fractions, qu'il leur est impossible de former des Églises, ni de devenir les annexes d'autres ; ils sont réduits au culte domestique. Leur nombre est considérable parce que l'esprit mercantile et manufacturier les a prodigieusement répandus, qu'il se trouve une infinité de villes, bourgs, paroisses et hameaux où le temps et l'intolérance les ont réduits à ces faibles débris et que l'expérience a prouvé qu'il n'est peut-être en France aucun arrondissement de justice de paix qui n'en renferme plusieurs familles ou quelques individus. » (*Recherches sur la population protestante de la République française. Papiers Rabaut*, 20-151.)

2. Dupin de Saint-André, *Histoire du Protestantisme en Touraine*, 1885, p. 192-227.

Le Midi, grâce à sa population plus dense, aux montagnes qui protégeaient sa liberté, et à l'héroïsme de ses pasteurs, perdit moins, résista mieux; mais, là aussi, que de navrantes défections! Paul Rabaut, dans ses lettres, fait sans cesse entendre cette plainte douloureuse :

« La moindre bourrasque jette l'alarme dans nos cœurs et rend nos soins presque inutiles. Il n'y a que le petit peuple qui tienne ferme et ne se déconcerte point, quelque violente que soit la tempête. Ainsi nous allons avoir une multitude de lâches qui fléchiront le genou devant l'idole, et qui croiront ne faire qu'une légère faute. C'est là surtout ce qui me perce le cœur, et qui me décourage infiniment plus que les périls que je cours. »

« Les rebaptisations continuent avec le même succès. A peine se trouve-t-il, par ci par là, quelques fidèles qui résistent[1]. »

Néanmoins ce ne fut pas sans quelque fierté, qu'à l'époque de la réorganisation, on put montrer au gouvernement protecteur trois millions de protestants encore debout, malgré l'œuvre ardente et longue des persécutions, c'est-à-dire deux millions dans l'ancienne France, un million dans les départements réunis par le traité de Lunéville ; en d'autres termes : 78 Églises consistoriales et 7 oratoires desservis par 171 pasteurs dans l'ancienne France; 49 Églises consistoriales et 12 oratoires, avec 430 pasteurs dans les provinces réunies; et pour l'Église luthérienne, 63 Églises consistoriales desservies par 521 pasteurs : un peuple imposant par le nombre et qui se sentait appelé à un avenir prospère.

« Nous sommes trois millions en France, disait-il, et nous grandirons encore par la liberté et le retour de nos frères qui sont sur la terre étrangère. »

Depuis dix ans, c'est-à-dire depuis la Constitution de l'an III, qui, après l'orage révolutionnaire, avait consacré définitivement la liberté religieuse, ils s'étaient bravement occupés à relever leurs ruines. Leurs assemblées s'étaient rouvertes, timidement d'abord et presque dans le secret, parfois troublées et suspendues par quelque acte de violence. Il y avait par-

1. *P. Rabaut, ses lettres à Antoine Court*, t. II, IV, p. 182-216, dans les années 1749 et 1782.

tout extrême pénurie de pasteurs, et en beaucoup de lieux le zèle même faisait défaut. La restauration fut laborieuse. En 1802 elle est bien imparfaite encore. Ils se plaignent d'être si mal pourvus et cette plainte est unanime :

A Saint-Quentin : « Point d'assemblées religieuses encore ; le culte se célèbre dans des maisons particulières. »

Dans l'Ardèche : « Plus d'Églises, le culte en rase campagne. »

Dans l'Ariège : « Ils commencent à relever leurs temples ; le culte se célèbre au Désert ; il n'a été suspendu que pendant la Terreur. »

A Granges (Drôme) : « Le culte se célèbre dans une enceinte formée par les masures de l'ancien temple. »

A Dieu-le-Fit : « On construit un temple. A la campagne, le culte se célèbre en plein air ; lorsqu'il pleut, on est obligé de suspendre l'exercice religieux. »

A Saint-Jean du Gard : « En rase campagne, comme au temps des persécutions. »

A Calvisson : « Dans des enclos particuliers. Dans les mauvais temps on est privé de culte. »

Dans le Lot-et-Garonne : « Le culte se célèbre dans des granges et des maisons particulières. »

A Lille : « Les fidèles s'assemblent tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. On se bornait à lire les Psaumes et les Cantiques ; on ne les chantait point.

« Le Consistoire n'avait pris que le titre de *Société d'amis*. Cette Église, n'ayant pas de quoi subsister par elle-même, implora le secours de quelques Églises éloignées et en secret. »

A Orthès ; « Les Réformés possèdent un beau temple qu'ils ont fait construire à leurs frais. »

A Nîmes : « Dans l'hiver sur le lit d'un torrent, au bas d'une colline, sur le penchant de laquelle on avait construit des sièges avec des pierres amoncelées ; la chaire était placée au bas de la colline, sur le lit du torrent. La place d'été était au fond d'une ancienne carrière nommée l'Écho, environnée de rochers élevés et taillés à pic [1]. »

Mais ces plaintes sont légères, et la souffrance, peu douloureuse. Bientôt les vides se combleront, les temples abattus

1. *Répertoire*, p. 23, 30, 32, 65, 77, 203.

se relèveront, les paroisses seront pourvues ; car ils possèdent largement les deux choses qui donnent confiance et sécurité : l'appui chaleureux du gouvernement et la richesse.

La richesse, voilà la note qui revient sans cesse dans ces rapports, note monotone mais joyeuse et fière. Dans aucun elle ne manque. Tous se vantent de l'industrie, du bien-être, de la fortune, de la sagesse, de la probité commerciale des populations protestantes. La longue persécution les a repliés sur eux-mêmes, un peu à la façon des Israélites. Évincés des places, chassés de tous les honneurs, exclus de toutes les dignités, ils se sont jetés avec l'ardeur de gens intelligents et de pensée libre, vers l'industrie, vers le commerce, et ils y ont fait merveille. Sages, probes, habiles, économes jusqu'à l'avarice, éloignés par leurs principes mêmes et leurs traditions religieuses des choses de grand luxe et d'éclat, ils ont acquis partout des situations solides, souvent plus que l'aisance, la fortune, et avec celle-ci le respect des autres et la considération. On les envie, on les honore ; et à cette heure où la France aspire à l'ordre, à la stabilité, au travail, ils apparaissent comme l'élite du pays, comme le vrai peuple sur l'exemple duquel se fondent les nations heureuses.

Voici quelques traits, entre mille, de cette situation prospère :

Dans les départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne, « ils sont tous propriétaires, fabricants de linon, cultivateurs. »

Dans l'Ardèche, « ils s'adonnent à la culture des vignes et des mûriers, ils fabriquent du papier et des draps ratinés. Ils sont les plus industrieux, les plus laborieux, les plus riches. »

Dans l'Ariège : « Beaucoup de riches propriétaires et d'artisans industrieux. Ils vivent dans cet heureux état de médiocrité qui fait le bonheur du sage, l'on n'y connaît pas la mendicité. »

Dans l'Aveyron : « Le commerce est entre leurs mains ; ils fabriquent des draps, des ratines, des tricots. Ils ont des tanneries, des mégisseries. »

Dans la Charente : « Le commerce des eaux-de-vie est entre leurs mains ; ils se distinguent par l'activité, l'amour du travail, la loyauté ; ils jouissent d'une légitime considération. »

Dans la Charente-Inférieure : « A La Rochelle et à Saintes, ils sont

les plus aisés propriétaires, ils constituent les plus solides maisons de commerce. »

Dans le Cher : « Commerçants, vignerons, tous propriétaires. »

A Alais (Gard) : « Les trois quarts des négociants ou fabricants sont Réformés. Dans la tannerie, il n'y a qu'une seule famille catholique. Les Réformés possèdent la plus grande partie des propriétés foncières, et payent par conséquent la plus grande partie des contributions. »

A Saint-Jean du Gard : « Par leurs richesses et leur industrie, ils soutiennent le commerce, font fleurir la très pénible agriculture de ces rudes montagnes et fournissent du travail aux pauvres et aux artisans. »

A Uzès : « Quoique la Révolution y ait porté de terribles coups, ils n'en sont pas moins les plus aisés et les plus riches. »

Au Vigan : « Les montagnes sont cultivées jusqu'au sommet. Ils fabriquent des bonnets de soie. Sur une population de 6,500 Réformés, 4,000 sont occupés à l'industrie. »

A La Salle : « Les Réformés sont toujours industrieux parce qu'ils ont été forcés de le devenir. Ils ont généralement réussi dans toutes leurs entreprises. »

A Sauve : « L'agriculture est poussée au plus haut degré de perfection, depuis qu'on a adopté le système de prairies artificielles. C'est toujours à qui aura les plus beaux arbres et les plus belles récoltes. L'artiste quitte son métier pour la charrue et la charrue pour son métier (vins, huile, mûriers, laine et soie). Il est sans exemple que l'un d'eux eût manqué à ses engagements. Les Réformés de cette Église peuvent se glorifier d'avoir suivi la ligne de la Révolution, sans s'être livrés à aucun excès, comme ceux de tout l'Empire. »

Dans la Haute-Garonne (Toulouse) : « Le commerce, les manufactures, l'agriculture sont les sources toujours sûres où les Réformés de ce département puisent leur aisance. Lorsque la population réformée s'élève dans une commune au quart effectif, elle paye la moitié de l'impôt ; lorsqu'ils sont en nombre égal, ils payent au delà des trois quarts. »

A Sainte-Foy (Gironde) : « Ils forment la classe la plus aisée, la plus riche, la plus industrieuse, ils font presque tout le commerce du pays, les fabriques sont à eux. Les membres de cette Église pourvoient aux besoins de ceux que l'âge, les infirmités ou les revers privent de leurs ressources ordinaires. »

Dans le Consistoire de Gensac : « Il y a des communes où ils

forment à peine le septième de la population quoiqu'ils soient propriétaires de plus des trois quarts du territoire qui les composent. »

A Massilargues (*Hérault*) *:* « L'agriculture est en honneur. Les propriétaires sont souvent fermiers de mas très considérables du domaine du ci-devant seigneur. »

A Ganges : « Il n'y a dans la première classe de fabricants qu'un catholique romain. Ils fabriquent des bas de soie connus dans les deux hémisphères et dont la réputation est telle que l'on envoie de toutes parts teindre en blanc et travailler les soies dans la fabrique de Ganges. Les Réformés possèdent à eux seuls les sept huitièmes des fabriques et du commerce. »

Dans la Vendée : « La guerre a diminué d'un tiers la population réformée. »

« *Dans le Lot :* « Ils sont riches, propriétaires, les premiers capitalistes, ils possèdent les maisons de commerce les mieux accréditées. »

Dans la Lozère : « Ils se distinguent des catholiques par leur prospérité. Cette comparaison peut se faire de village, et même d'individu à individu. »

A Orthez (*Basses-Pyrénées*) *:* « Riches propriétaires, le commerce le plus considérable est en leurs mains. »

A Dieppe. « Ils sont propriétaires, armateurs, négociants, ils font le commerce maritime qui est nul depuis la guerre, ils jouissent d'une considération justement méritée plus par leurs mœurs que par leur fortune[1]. »

Fort différente était la situation des provinces réunies. Ici, nous sommes en présence d'un autre peuple, d'une autre race de trempe moins robuste, moins économe, moins âpre au gain que les gens du Midi. Ce sont d'autres mœurs et d'autres traditions. Eux aussi cultivent la terre, se livrent au commerce et à l'industrie, mais ils s'élèvent peu au-dessus de la médiocrité. La guerre a dévasté leur pays et les a ruinés; ils se souviennent de temps plus heureux. Ce n'est pas qu'ils pleurent beaucoup leurs anciens maîtres, car ils sont de longue date habitués aux changements de fortune et de domination; mais ils regrettent leur prospérité évanouie, et leurs belles fondations pieuses dont la Révolution les a dépouillés. Leur plainte est discrète, voilée par le respect et l'admiration qu'ils

1. *Répertoire*, 20-281.

professent pour le grand homme qui leur a promis d'être le réparateur de leurs maux.

Ourthe (*Maestricht*) : « Par suite des guerres successives, le nombre des Réformés a diminué considérablement, surtout en 1794. La Révolution leur a été sous tous les rapports très funeste. Les pasteurs, les consolateurs, les maîtres d'école sont très diminués. Ils sont en grande considération et très recherchés parmi la classe honnête des catholiques romains. L'espoir que nous avons maintenant de voir renaître insensiblement l'abondance et la prospérité parmi les Réformés, hélas ! trop longtemps opprimés, dont le culte protégé par le gouvernement leur donne l'assurance, en a augmenté le nombre depuis peu de temps. »

Meuse-Inférieure : « Depuis la réunion de ce pays à la France, leurs biens ecclésiastiques ont été saisis, leurs pasteurs privés de traitement, leur culte troublé, leurs temples envahis arbitrairement ; tous ces désordres ne sont pas encore supprimés. Les Églises ont été opprimées de toutes manières ; elles ont souffert avec patience et résignation [1]. »

Mont-Tonnerre (*Oppenheim*) : « Jadis les pasteurs puisaient dans les lumières du nord de l'Allemagne, et l'on obtint les succès les plus conséquents pour la morale du peuple de la concurrence, du génie et des institutions présidées par des savants vertueux. Ils s'estiment heureux de faire maintenant partie de cette grande et respectable Église réformée française dont les chefs se sont rendus dignes, par leurs talents et leurs vertus, de l'admiration de tout chrétien. Les présidents osent attendre de cette belle union la prospérité de leurs Églises ; ils sauront faire apprécier les hauts bienfaits du monarque chéri, et tâcheront d'inculquer dans l'âme de leurs ouailles les beaux préceptes de Notre-Seigneur ; ils les exhorteront de se montrer toujours dignes de la puissante protection du Grand Empereur et de la bienveillance fraternelle de leurs frères de toutes les communions. »

A Spire : « Ils content les maux dont ils ont été frappés depuis le traité de Riswick et pendant la Révolution. Heureusement celle-ci a fini en tournant au bien, sous les auspices de Napoléon le Grand, le restaurateur auguste du Christianisme, sous quelque culte que se manifeste son influence sur le salut des souverains et des peuples. Mais en célébrant le bonheur qui vient de renaître pour nos Églises,

1. *Papiers Rabaut*, 24-30. — Les griefs subsistant ont été renouvelés en 1806 dans une supplique à Napoléon (24-38).

avouons que ce ne sont que les premiers rayons qui nous réjouissent; ces premiers jours de félicité ne peuvent être que les avant-coureurs d'un avenir bien plus heureux encore, que la sagesse profonde et la magnanimité du souverain de la France nous font pressentir. Enfin qu'il nous soit permis d'émettre un seul vœu : la guerre a dévasté une partie de nos temples et presbytères; leur ruine totale ne peut être arrêtée que par de promptes réparations; puisse le gouvernement y porter ses attentions paternelles. »

A Metz (Moselle) : « Les Réformés sont peu aisés, mais généralement plus instruits que ne sont ordinairement ceux de leur classe. Ils sont probes, industrieux, très attachés au gouvernement et à la patrie. »

Sarre : « Les Églises de ce département ont éprouvé les mêmes pertes que celles que les départements réunis ou conquis ont essuyées depuis leur réunion à la France. Réduites presque toutes à un dénûment absolu, leurs pasteurs n'ont pour traitement que celui qui leur est accordé par le gouvernement, savoir 1,500 francs pour ceux qui habitent les communes de 3,000 âmes et au-dessus, et 500 fr. pour les autres, qui forment le très grand nombre. Sous tout autre rapport que celui du temporel, ces Églises n'ont rien perdu, et elles sont aussi libres qu'elles étaient sous leurs anciens gouvernements; un temps va venir sans doute où, sous les auspices de la paix, leurs temples seront réparés et le salaire de leurs pasteurs augmenté. »

En Alsace (Luthérienne) : « La loi du 24 août 1790 a mis fin à toutes les vexations. La population est adonnée au commerce, aux arts et métiers, à l'agriculture. Les protestants sont admis dans les fonctions publiques, occupent des places distinguées dans l'administration, dans la judicature, dans les finances et dans les armes. »

A Montbéliard (Luth.) : « Il y a de l'aisance, mais le commerce est languissant. Tous sont cultivateurs, tout l'arrondissement est d'une grande médiocrité. »

A Saarbruck : « Les Luthériens jouissent d'une honnête aisance; ils ne sont pas riches, sont agriculteurs. Ils jouissent maintenant de la même liberté qu'autrefois, sous la protection aussi gracieuse que puissante de Napoléon le Grand. »

Cologne (Luth.) : « Depuis la réunion de cette contrée à la France, la situation était devenue très pénible et très précaire; mais leur sort commence à s'améliorer, par la protection du Grand Napoléon, qui a daigné accorder une petite pension aux pasteurs protestants. »

Crévelt : « Les pasteurs privés de salaires sont réduits à la misère[1]. »

1. *Papiers Rabaut*, 25-49.

Tous ces correspondants du Midi, qui parlent si complaisamment de leurs mûriers, de leurs vignes, de leur succès dans les choses du commerce et de l'industrie, sont à peu près muets sur la seule chose qu'il nous importerait de connaître, sur l'état spirituel, sur la situation religieuse de leurs Églises. Ici et là quelque plainte banale sur la dureté des temps, sur les progrès de l'incrédulité ; et c'est tout.

« Le nombre des Réformés se serait accru sans doute, si le culte eût été protégé du gouvernement, ou plutôt si l'esprit d'irreligion n'avait prévalu pendant plusieurs années successives, si les efforts des plus zélés partisans du culte n'avaient attiré sur eux le ridicule et le mépris dans la plupart de ces contrées. » (Lettre du pasteur Née, à Lafont, près Vierzon [1].)

« La situation des pasteurs a bien changé depuis la Révolution; le zèle et la charité semblent presque tout à fait évanouis avec la fortune ; mais les causes s'en trouvent beaucoup plus directement dans le malheur du temps, les troupeaux ayant été près de dix années sans instruction. » (Saintes [2].)

« Il n'y a pas six Églises en France qui donnent à leur pasteur au delà du strict nécessaire. » (Anduze [3].)

En Alsace et à Genève la plainte est plus amère :

« La Révolution a brisé tous les liens... les études sont négligées, les mœurs se sont dissolues, les ministres se sont relâchés, les écoles ont été désertées, les communes se sont donné des ministres qui souvent n'avaient pas les qualités requises et dont la conduite ne servait pas d'exemple. » (Bas-Rhin [4].)

« Les plaies de la Révolution qui a démoralisé toutes les Églises sont profondes. Les progrès de l'irréligion qui avait précédé ces derniers temps avaient déjà attiédi le zèle et la piété des protestants. Le défaut de ressources a empêché que les ministres fissent des études approfondies sans lesquelles leurs prédications peuvent difficilement se rapprocher de la beauté et de l'importance de la doctrine qu'ils enseignent, intéresser les auditeurs et produire dans

1. *Papiers Rabaut*, 20-148.
2. *Ibid.*, 23-164.
3. *Ibid.*, 20-143.
4. *Ibid.*, 24-187.

l'intérieur des familles et de l'État les fruits moraux que la Religion est destinée à produire. Si, dans ce moment, on ne rallume pas avec énergie et constance ce zèle éteint, les Églises réformées s'éloigneront toujours davantage de cet état touchant d'amour pour leur culte, de piété, de moralité des Protestants nos devanciers... Aidez-nous, je vous en conjure, monsieur, de toute votre influence, pour engager promptement M. Portalis à nous mettre réellement sur un pied d'égalité avec l'Église catholique par l'énergie de la protection du gouvernement, et par les institutions salutaires de détail que les circonstances demandent. » (Lettre de Picot-Tremblay, 9 prairial an X[1].)

Certes, le flot de la Révolution avait passé sur cette société protestante, et l'avait fortement ébranlée. Pourtant elle se trouva infiniment moins atteinte que le reste de la nation. Il y eut chez elle moins d'excès, moins de représailles, moins de basse impiété. Dans ces terribles années de folie sanglante, les Protestants se distinguèrent par leur modération. Tout le monde leur rend ce témoignage ; et leur foi populaire fut moins entamée que celle des catholiques. C'est qu'il y avait là, derrière les idées courantes et les entraînements du jour, un fond résistant d'une admirable puissance, une tradition vénérée, sanctifiée par le sang des martyrs, des souvenirs gravés dans l'âme, une manière de sentir et de vivre, une foi très particulière qui, en les séparant du reste du pays, les avait marqués d'une empreinte indélébile. Cette foi avait pu s'éclipser dans les hautes classes, chez les docteurs, chez les hommes instruits, qui tous plus ou moins avaient été gagnés à la philosophie du dernier siècle, aux idées de Voltaire, ou mieux à celles de J.-J. Rousseau ; mais le peuple, inconsciemment, lui était demeuré fidèle. Il y avait peu de vie ; le zèle était attiédi ; et pourtant les croyances des Pères étaient encore là comme un héritage sacré, entourées de respect et non oubliées. Un merveilleux instrument, *la Discipline des Églises réformées de France*, avait empêché la ruine de ce peuple. C'est la Discipline qui, durant plus d'un siècle, avait maintenu, sauvé les Églises

1. *Papiers Rabaut*, 23-179.

sans cesse ébranlées par la persécution. C'est elle qui avait donné à ces troupeaux épars une unité vivante d'esprit, de mœurs, d'habitudes, d'administration. Elle avait suppléé à la pénurie des pasteurs, aux lacunes de l'enseignement, à tout ce qui manquait. C'est qu'elle avait enlacé dans un réseau serré de préceptes, d'instructions, de commandements, la vie des individus aussi fortement que la vie ecclésiastique. La Discipline n'était, au fond, qu'un code de lois, admirable d'austérité, obligeant à la piété, à la foi, soumettant les âmes à une sainte obéissance, frappant les infidélités : une vraie discipline de la vie, dans le sens le plus sévère du mot, lourde parfois et supportée difficilement, mais une force morale dont l'autorité subsistait même aux jours les plus mauvais. Ce n'était plus la liberté évangélique, cette liberté qui apparut si radieuse aux premiers jours de la Réforme ; ce n'était plus même l'Esprit des Réformateurs; c'était, si l'on veut, l'Évangile encore, mais l'Évangile devenu loi. La Discipline, maintenue malgré tous les obstacles, devenue l'âme des pasteurs, des Synodes, avait créé cette race à part, d'une singulière énergie, la race huguenote, rigide dans ses mœurs, moralement très haute, imprégnée d'un légalisme presque judaïque, prête à tous les sacrifices pour sa foi, sans mysticisme, sans poésie, fidèle aux choses du passé, et portant dans ses entrailles la haine des idolâtries catholiques.

Personne, à la fin du XVIIIe siècle, et au début du siècle présent ne songe plus aux antiques confessions de foi ; nul travail des esprits n'atteint plus à ces hauteurs; personne n'en demande ni le maintien ni le rajeunissement; on les passe sous silence. Tous, au contraire, réclament la Discipline ecclésiastique.

C'est sur elle que les Églises reposent; c'est en elle qu'elles puisent leur foi ; c'est par elle qu'elles s'organisent encore et qu'elles vivent. Il est visible que dans cette Discipline beaucoup de prescriptions ont vieilli et sont devenues peu pliables aux mœurs de l'époque. On y avisera, on en adoucira les angles, on la pliera aux exigences de la vie nouvelle; mais le monument respecté et glorieux subsistera.

Tout ce qu'on vient de lire est particulier aux anciennes

Églises de France, au centre et au midi. Les provinces réunies n'avaient ni cet esprit ni ces fermes traditions. Genève, la cité de Calvin, d'où jadis cette forme puissante du Protestantisme était sortie, appartenait dès longtemps au socinianisme et poursuivait encore, sans passion, sans éclat, dans une grande somnolence, l'œuvre vaine de la génération précédente : l'accord du Christianisme avec la philosophie du siècle.

Dans les départements situés le long du Rhin, l'influence du rationalisme allemand était toute-puissante. Réformés et Luthériens s'unissaient dans la même indifférence et dans le même mépris des anciennes superstitions.

Ainsi le correspondant de Montbéliard déplore « les malheureuses controverses, au sujet de l'article de la Sainte Cène, ce zèle mal à propos, qui eût été mieux employé s'il eût eu pour but le maintien de l'union et de la concorde entre les Églises protestantes[1] ». Celui du Mont-Tonnerre, M. Metzger, député au Corps législatif, se réjouit de ce que le Christianisme est enfin devenu, grâce aux lumières du siècle, une religion raisonnable.

« Le nom de Calviniste n'est plus guère en usage en Allemagne, et avec raison, parce qu'il n'existe plus de partisans de Calvin, son dogme de la prédestination étant généralement rejeté... Une secte qui n'est pas persécutée se propage rarement, à moins qu'elle ne persécute elle-même. Le culte des Réformés et des Luthériens est peu différent, il est très simple, très froid, souvent les mêmes livres liturgiques, et partout les uns fréquentent le culte des autres. Depuis vingt ans les ministres les plus savants et estimés des deux sectes ont travaillé à élever la religion protestante au rang d'une religion universelle et raisonnable, en établissant le principe que la Bible ou la Révélation en général n'a fait que prêcher aux hommes les vérités éternelles, mais quelquefois oubliées de la Religion naturelle, laquelle est la seule bonne, tout le reste conduisant au fanatisme et à la superstition. Ce système est assez généralement adopté de tous les ministres et de tous les hommes instruits des deux Églises protestantes... En conséquence les nuances du culte

1. *Annuaire*. 315.

sont presque nulles entre ces deux sectes, on chante des hymnes et l'on fait des prières qui se distinguent aujourd'hui par des idées saines, pures et philosophiques, et par un bon goût. Ajoutez-y les deux cérémonies du baptême et de la Sainte Cène, que l'on ne regarde que comme des cérémonies ayant pour but de représenter des vérités morales, et vous avez tout le culte protestant[1]. »

Tel est, dans son extrême pauvreté spirituelle, le spectacle que nous offre le Protestantisme français, à l'heure où la forte main du premier consul va lui donner, avec une organisation nouvelle, une place dans la nation : une puissance sociale d'une incontestable valeur; au point de vue religieux, presque une ruine. Les sectes elles-mêmes, ces foyers de passion, très rares du reste à cette époque, ne vivent pas d'une vie plus ardente. On montrait bien encore, dans quelques communes du Gard, une insignifiante association d'Amis ou Quakers dont l'origine remontait à la défaite des Camisards[2]; et ici et là, en Alsace, dans le pays de Montbéliard, à Genève, quelques obscures réunions de Frères Moraves, sans importance, sans action. Ce petit monde vivait sans doute encore des pensées et des convictions d'autrefois ; mais il vivait discrètement, sans influence, sans prosélytisme. Tous, en un mot, dormaient du même sommeil. Et ce sommeil devait durer longtemps encore jusqu'à l'heure où un vent d'en haut vint souffler sur ces cendres attiédies.

Félix Kuhn.

---

1. *Papiers Rabaut*, 20-131.

2. « Dans quelques communes du Gard, un certain nombre de Chrétiens réunis en société religieuse sous le titre d'Amis, et connus sous la dénomination de Quakers, qui tirent leur origine des Protestants calvinistes, dont ils se séparèrent vers le commencement du siècle dernier, c'est-à-dire pendant les guerres civiles dont le ci-devant Languedoc fut longtemps le théâtre au sujet de la religion. Leurs rapports quant à la la foi et au culte avec les Quakers d'Angleterre et d'Amérique leur a fait donner depuis longtemps cette dénomination. » On évalue leur nombre à 250. — *Papiers Rabaut*, 20-193.

LE VOYAGE D'UN PRINCE ALLEMAND EN FRANCE

De 1646 a 1648

Guillaume VI, le Juste, landgrave de Hesse, né à Cassel le 23 mai 1629, mort le 16 juillet 1663 à Haina, ne « prit les rênes du gouvernement » qu'en 1650, à la mort de sa mère et tutrice, Amélie-Elisabeth, princesse de Hanau, landgrave et régente de Hesse. Pendant sa minorité, suivant la coutume de l'époque, il voyagea pour achever son éducation et compléter son instruction, et fut envoyé par sa mère, sous la conduite du maître de la cour, son précepteur, Jacob von Hoff, dans les Pays-Bas et en France. Il avait 17 ans quand il quitta Cassel; il y revint à l'âge de 19 ans. Ce n'était donc pas une mission diplomatique qu'il remplissait; il voyageait uniquement pour « voir » et pour « savoir »[1].

Au cours de son voyage il tint, avec une exactitude jamais en défaut, un journal minutieux où il consignait ce qu'il faisait, entendait, voyait, et où il allait jusqu'à noter scrupuleusement les saignées qu'on avait dû lui pratiquer, ou les « purges » qu'il avait dû prendre à la suite d'indigestions causées par de trop copieuses libations, ou des dîners de cérémonie trop fréquents. Ce « journal de voyage » intitulé : *Französischer reise beschreibung*, est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Cassel[2]. Il eût été fastidieux de publier *in extenso* ce récit souvent enfantin et sans intérêt, mais il était utile d'en extraire les passages les plus vivants, relatifs soit au protestantisme d'alors, soit aux fêtes de cour, soit aux mœurs locales. Etant donné l'âge du voyageur, on ne doit et on ne peut s'attendre à des révélations importantes, et à des réflexions très profondes sur l'état de la France au milieu du XVIIe siècle. Il n'y a à trouver ici que quelques mots « vrais »,

1. Cf. *Allgemeine deutsche Biographie*, t. 3, p. 54. — Cf. Grotefend, *die Regierungsthätigkeit Landgraf. Wilh. VI* (*Hessenland*, Jahrg. IX, 1895).

2. Ms. hist., 4° 69. — Cahier in-4°, rec. parch., 88 feuillets, dont 26 en blanc. J'adresse à M. le Dr Lohmeyer, oberbibliothekar de la « Ständische Landesbibliothetk » à Cassel, mes meilleurs remerciements pour l'amabilité avec laquelle il a bien voulu me prêter le manuscrit.

quelques impressions « vécues » beaucoup plus qu'un jugement d'ensemble, tel qu'en pourrait porter un esprit plus mûr.

I

C'est par Calais, après un court séjour dans les Pays-Bas où il assistait régulièrement au sermon français, que le landgrave entra en France : le débarquement fut difficile à cause du vent « *gantz contraire* », mais après bien des émotions, ils finirent, lui et sa suite, par mettre pied à terre et pouvoir entrer dans la ville où ils furent reçus par des violons et des tambours (17 déc. 1646). De Calais ils allèrent en coche à Montreuil où le premier jour de l'année nouvelle (nouv. style) fut célébré et où on leur offrit, à cette occasion, des bouquets; là encore, des violons et des tambours vinrent les saluer. Les bois qui s'étendaient entre Montreuil et Abbeville ayant une mauvaise réputation et le landgrave ayant appris que des voleurs s'y cachaient, la majeure partie du chemin fut faite à pied et tout accident put être évité. D'Abbeville à Paris, en passant par Beauvais, où l'on admira fort le palais épiscopal, et Saint-Denis, où son ami M. Dörrenberg vint à sa rencontre, la route fut facile et tout se passa sans encombre. Dans la grande ville, où il entrait pour la première fois, il descendit *incognito* à l'Hôtel de la Fontaine, rue de Saint-Avois (27 déc. 1646). Ce premier séjour de quelques jours n'est guère intéressant, car, on ne sait pour quelle raison, Guillaume de Hesse resta presque tout le temps chez lui, se cachant presque, et « s'ennuyant comme un prisonnier ». Assis à sa fenêtre, il regarde les passants et remarque avec étonnement un père qui embrasse son fils; cette tendresse l'étonne et il écrit : « On dirait que depuis longtemps il ne l'a pas vu » *(als hätte er ihn lange nicht gesehen)*. Une seule fois il sortit; ce fut pour assister, toujours *incognito*, au service célébré à Notre-Dame, pour le défunt prince de Condé. Le maître des cérémonies voulait l'empêcher d'entrer; il passa outre, trouva une bonne place et put tout voir.

Mais, peu à peu, sa présence à Paris étant devenue chose

trop connue, il se décida à prendre l' « *ordinarii Lioner Carossen* » et à se diriger vers le midi qu'il désirait voir tout d'abord. Essonne, Fontainebleau, Nemours, Montargis, ne l'étonnèrent guère, Nogent lui semble un vilain trou *(schlechter ort)*; à Briare il admire le canal et l'ingéniosité des écluses grâce auxquelles on peut transporter à Paris les vivres nécessaires à une si grande capitale *(victualien gantz bequemlich naher, Paris kan gebracht werden)*. De Briare, en passant par Cosne qui est aussi « un vilain trou », il arrive à Nevers et il s'arrête pour visiter le château qu'il trouve laid, et assister à la fabrication de la porcelaine, opération qui l'intéresse fort; ici, détail curieux, on lui présenta un soir après dîner, le menuisier, maître Adam, « qui, dit-il, était tenu alors pour le plus grand poète français, bien qu'il n'eût rien étudié[1]. »

La première aventure du voyage arriva près de Bresle entre Moulins, « ville gaie et amusante du Bourbonnais », et Lyon où il devait passer quelques jours : des voleurs coupèrent les liens qui attachaient une malle à l'arrière du dernier carrosse et emportèrent leur butin, sans qu'on s'en aperçût avant l'arrivée au relais. C'était là chose commune, car l'insécurité des routes était encore grande au XVIIe siècle. A Lyon, où il ne put voir ni le Cardinal, ni le gouverneur, car il remarque qu'en général les gros personnages ne résident pas, il fit des promenades à cheval, et admira beaucoup la grande et belle ville. Le dimanche, il alla à Saint-Romain pour assister au prêche et eut au retour un petit accident de voiture sans gravité. A l'hôtel où il était descendu, au « Petit Louvre », il eut un soir la visite d'un Italien qui jouait de la guitare; mais sa guitare était de si curieuse sorte qu'on eût dit, en l'entendant, qu'il y avait à la fois un orgue, une flûte et un violon. Emerveillé, le jeune prince allemand nota aussitôt ce détail[2], et la journée du 19 janvier 1647 fut pour lui au nombre de celles qui comptaient, car il reçut des lettres de Cassel. Eloigné pour la première fois de sa famille, il souf-

1. Maître Adam Billaut, menuisier à Nevers, auteur des *Chevilles*, du *Rabot*, du *Villebrequin*, satires dirigées contre Richelieu. On le disait pensionné par le duc d'Orléans. Il est mort en 1662.

2. « Zu abend kahm ein Italiener mit seiner Guitare zu uns, darinnen

frait sans doute quelquefois du « *Heimweh* » et le moindre billet de sa mère était accueilli avec une joie qu'il consignait dans son journal intime.

Sa suite s'augmenta à Lyon de MM. Rheling, Herrvarts et Froben qui l'accompagnèrent à Vienne où ils assistèrent ensemble à un bal avec mascarade, puis à Grenoble qui les attirait beaucoup, surtout à cause de la nombreuse société protestante qu'ils savaient devoir y trouver. Leur premier devoir le jour de l'arrivée, c'était un dimanche, fut d'assister au sermon, car, dit-il, « ici ceux de la Religion ont *l'exercitium* dans toute la ville »; puis ils rendirent visite au gouverneur M. le duc de Lesdiguières. Le lendemain, ils allèrent présenter leurs salutations à « Madame la Connestable »; à cette visite il eut une surprise qu'il raconte naïvement : dès l'arrivée dans le salon où se trouvaient réunies beaucoup de dames, on lui dit qu'il avait à embrasser chacune des personnes présentes; cela l'amusa fort; mais Madame la Connestable lui ayant demandé si tel était l'usage en Allemagne, il répondit « non »; alors elle lui dit : « Je veux vous faire distribuer plus de baisers que vous n'en voudriez donner », et il dut, en effet, faire le tour du salon conduit par la maîtresse de maison, s'arrêter auprès de chaque dame et l'embrasser. A une audience au palais, à laquelle il fut convié le lendemain, il admira fort les costumes des juges : il les compara aux habits de cérémonie que portaient les princes-électeurs; la toque l'intrigua et lui parut ridicule. Le temps passa d'une manière très agréable à Grenoble : ce ne furent que bals, soirées, « veillées », promenades en voiture, visites aux environs; partout il était reçu avec de grandes démonstrations de respect et il ne pouvait assister à un bal sans qu'à la fin on lui apportât des bouquets; il donna lui aussi une soirée pour témoigner sa reconnaissance; mais la salle fut si petite qu'il dut se contenter de « bavarder » et put à peine danser. Le 18 février il quitta Grenoble, heureux de l'accueil qu'il y avait reçu et se dirigea, par Romans où Mme de Chabrier lui prêta

inwendig eine solche invention war, dass wenn er spielte man underschiedliche Instrumenta als Orgel, Flöte, Geige, und andeere mehr hörte » (p. 13).

son carrosse pour aller au prêche, par Valence où il vit le pasteur M. Pacius, vers Avignon. Là, il ne s'arrêta que pour voir la synagogue et noter avec soin que ceux de la religion n'étant pas autorisés à se réunir « font leurs dévotions chez eux ». Dans le midi, il admire à chaque pas la richesse du pays, la végétation abondante, le soleil toujours éclatant, le ciel toujours bleu; il ne peut résister à l'envie d'envoyer de Marseille à Hambourg, par mer, un lot de plantes rares qui feront merveille à Cassel, si on réussit à les y acclimater. Partout où il passait il allait fort aimablement voir d'abord le pasteur : à Nîmes, il visite M. Rousselet, « ministre », et l'invite à souper; à Montpellier il reçoit à sa table M. d'Eustache et le traite fort bien. La fête de Pâques approche, il ne peut s'arrêter longtemps à Toulouse, car les réformés ne pouvant s'y réunir, il lui serait impossible d'y « faire ses dévotions »; il faut donc brûler les étapes pour arriver à temps à Montauban : il y est le 10 avril 1647 et y reste environ huit jours. Avec soin il signale l'existence d'une « *hohe schule* » et de « *gelehrte professores* »; avec soin il mentionne qu'il a assisté au service de préparation à la communion et que le pasteur a prêché sur le « fils perdu »; il éprouve une grande joie à trouver le jour de Pâques une église remplie, à prendre part à la Sainte Cène avec une énorme foule de peuple au grand temple; et, en effet, l'affluence fut si grande que l'on dut donner deux fois la Cène, dans chacune des deux églises, que plus de 6,000 communiants y assistèrent et que le dimanche suivant on fut obligé de recevoir encore tous ceux qui n'avaient pu communier le jour de Pâques. Après le sermon, Guillaume de Hesse reçut la solennelle visite du « *ministerium* », du conseil *(Rath)* et de quelques notabilités *(Etlichen Edelleuten)*. Le surlendemain, 12 avril, il se rend de nouveau au sermon; mais à la sortie du temple il est accompagné par une foule énorme qui le reconduit à son logis où il reçoit à dîner tous les ministres et quelques professeurs.

Par la Saintonge, où les « marais salants » font son étonnement, il va à La Rochelle : là, les souvenirs abondent et il ne manque pas de se faire raconter le siège; naturelle-

ment il visite la « Diegue » et va à l'île de Ré. Il note même le proverbe qu'on lui cite au retour :

« Qui va en l'île de Ré
Ne retourne jamais à son gré ».

Ici encore il assiste au sermon et à la Cène et se fait un devoir de recevoir à sa table les trois ministres (2 mai 1647).

Jusqu'ici, en aucune ville le prince ne s'est arrêté longtemps; il a passé tout au plus une semaine dans le même endroit, pressé d'arriver ailleurs pour repartir aussitôt. De La Rochelle, en passant par Thouars où il est reçu par le pasteur qui lui débite un joli discours (*hübsche oration*), il va à Saumur où l'attirait l'académie protestante dont la réputation était européenne; là enfin nous le verrons s'arrêter quelques semaines; il y séjourna en effet du début de mai au 10 août 1647.

II

A Saumur il trouva l'accueil aimable auquel il était habitué; on célébra son jour de naissance avec éclat, le *ministerium* et les *professores* vinrent le saluer et le complimenter, et ce fut une fête dont il garda un bon souvenir. Venu surtout, sans doute, pour apprendre le français, il ne manqua pas un sermon et avec les Allemands qu'il rencontra dans la ville académique, le comte palatin de Suède, le comte de la Frise, et le comte de Pimbden, il alla d'église en église avide d'entendre parler. Il assista aussi à des jeux du pays et il donne sur l'un de ces jeux locaux quelques détails curieux, mais insuffisamment précis pour que l'on puisse se faire une idée nette des amusements des gens de Saumur à cette époque : le jeu, qui s'appelait la course du « Couintan », consistait en ceci que les hommes mariés dans l'année se livraient à une course et que celui qui les jugeait avait le droit d'embrasser leurs femmes; c'est, dit-il, un ancien usage du pays et il est de règle que celui qui affronte la course du « Couintan » doit payer une couronne à « Madame de Frontevaux » (l'abbesse de Fontevrault). Puis il note, à la suite les uns des autres, variés et divers, les événements qui marquaient ses jour-

nées : le 7 juin, il commence à apprendre l'escrime; le même jour il admire un poisson de mer pris sur les côtes de Ré et qui, dit-il, « avait une tête de lion, quatre pattes avec des griffes et une peau velue; nous l'appelâmes une lionne de mer et je le fis dessiner et peindre »; le 10 il assiste, dans la loge d'un ami, à la procession de la Fête-Dieu : « ce fut une comédie de singes » (*war wohl ein recht Affenspiel*, p. 30). Curieux d'entendre une prédication dans une église catholique, il alla un jour au sermon d'un capucin : ce ne fut qu'une invective et qu'une insulte à l'adresse de M. Amyrault (*er schmähete sonderlich auf M. A.*[1]). Beaucoup plus tolérante était Mme l'abbesse de Fontevrault qui recevait avec une amabilité exquise et sans aucun scrupule cet hérétique de landgrave, lui faisait visiter l'abbaye, lui recommandait la chasse, et le lendemain lui faisait demander à Saumur s'il n'avait pas été indisposé par la chaleur.

Le 10 août, Guillaume de Hesse partit pour Paris; il visita sur sa route Blois et le château de Chambourt (*sic*), où le nombre des cheminées l'émerveilla avec raison et où le double escalier fit ses délices; Orléans, qui lui parut médiocre; Étampes, où il n'eut pour distraction qu'un joueur de harpe qui faisait danser un chien; il traversa Bourg-la-Reine, Saint-Cloud, Aiguan (Enghien), Saint-Denis, Charon (Charonne), tournant ainsi autour de Paris où il ne pouvait encore entrer car son « train » n'était pas arrivé. Le 25 août, pour la seconde fois, il vint *incognito* à Paris, dans un carrosse de louage, et commença par se baigner deux jours de suite, ce qui dut lui paraître fort agréable, car il n'oublie pas de noter ce détail.

III

Quand tout fut prêt et que son train fut arrivé, le landgrave fit savoir qu'il était là et, dès le 30, il recevait à son logis du Pré-aux-Clercs, où il était mal installé (*schlecht accomodirt*), la visite du capitaine des gardes, M. le marquis de Farre qui venait le saluer au nom de Mazarin et lui présenter ses vœux

1. Moyse Amyraut, prof. de théol. à Saumur de 1633 à 1664.

de bienvenue; peu après le duc de Bouillon, puis la duchesse elle-même, lui firent une visite. Le lendemain, en carrosse, il alla voir le cardinal, en « *particulier visite* »; l'entrevue fut très cordiale, Mazarin se montra à son égard tout amical et plein d'affection, et quand le jeune prince lui demanda des conseils et des avis sur sa conduite à tenir à Paris, il lui répondit avec bonne grâce et ajouta : « Mes conseils ne sont pas trop sages, mais pleins d'affection[1]. » Comme il devait s'y attendre, du jour où sa présence fut connue à Paris et où l'on sut qu'il avait été chez le Cardinal, ce fut un long défilé de visites; dès le 1er septembre, M. de Bouillon revint le voir, Mme de Guébriant vint elle-même lui dire ses vœux; le résident du comte Palatin, M. Paul, le fils du marquis de Duras, s'empressèrent de lui faire leur cour; mais l'arrivée en quelque sorte officielle n'eut lieu que le 2 septembre, jour où M. de Berlise, introducteur des ambassadeurs extraordinaires, et M. Griault, au nom de Leurs Majestés royales, offrirent au jeune prince l'Hôtel des Ambassadeurs qu'il accepta de bon cœur et où, le soir même, il fut conduit dans les carrosses de la cour, accompagné de M. le chevalier de Guise et de M. de Berlise. On l'introduisit solennellement dans son nouvel appartement où M. le marquis de Monglas, au nom du roi, puis M. le comte d'Orval, au nom de la reine, vinrent le saluer; naïvement Guillaume note qu'il est logé dans cet hôtel aux frais du roi, très bien traité et régalé, au point que les jours ordinaires il coûte 1,000 couronnes à Sa Majesté et que les jours de fête il cause une dépense de 1,200 couronnes !

Ce n'est que deux jours après qu'eut lieu la première entrevue avec le roi : le maître des cérémonies vint le chercher en voiture, le conduisit à travers les salles où les gardes en armes faisaient la haie, jusqu'au « cabinet du roi » : Louis XIII était assis, la reine à sa droite, Mademoiselle se tenait debout près de la reine et toute la salle était pleine de « cavaliers », de seigneurs et de dames parmi lesquelles, disait-on, se trouvait la reine d'Angleterre *incognito*; l'entrevue fut solennelle, et « quand j'eus, écrit-il, débité mon compliment

1. En francais dans le texte.

du mieux que je pus, et parlé quelque temps avec la reine, je pris congé de Leurs Majestés et fus reconduit chez moi par le duc de Guise » (p. 39[B]).

C'est au temple de Charenton qu'il fit le lendemain « ses dévotions » (p. 39) et qu'il fut reçu en grande pompe par tout le *ministerium;* après le sermon il alla saluer le maréchal de la Force qui, lui aussi, avait assisté au service, et ils revinrent ensemble à Paris. Le maréchal l'accompagna l'après-midi à la visite qu'il fit au duc d'Orléans et à sa femme, ainsi qu'à Mademoiselle qu'il vit au Louvre et qui lui parla très familièrement (*welche sehr frey mit mir sprachte*, p. 39).

Les jours suivants, et pendant tout son séjour à Paris, on se préoccupa de montrer au jeune prince tout ce que la capitale renfermait de curieux; on lui montra aux Tuileries un léopard, deux loups et un ours; on lui fit admirer le « *wassersöffer* » qui « lorsqu'il avait englouti environ un seau d'eau, rejetait le liquide en vins de toute couleur et en eaux parfumées »; on le conduisit à la Savonnerie où il s'arrêta longuement devant les tapisseries et où il remarqua que l'on élevait des enfants trouvés pour en faire des ouvriers; on eut soin de le mener aux Gobelins et de le promener dans le Jardin royal au faubourg Saint-Victor (Jardin des Plantes).

La semaine ainsi se passait, puis revenait le dimanche et la sortie à Charenton; il assistait régulièrement au sermon et il lui arriva même un jour d'être parrain, Mlle de la Force étant marraine, d'un enfant du pasteur Drelincourt (12 septembre 1647[1]).

1. Les rapports de Charles Drelincourt (1595-1669) avec la maison de Hesse ont été intimes : Ernest de Hesse, oncle de notre voyageur, alla en France de 1635 à 1641 avec son frère Christian et leur précepteur Fabritius. Ils furent fort bien reçus par Drelincourt chez lequel ils dînèrent. Le prince Ernest, devenu catholique en 1652 pour raisons politiques, adressa une lettre polémique aux pasteurs de Charenton et la fit imprimer. Drelincourt y fit une réponse en 1662 qui fut suivie, en 1664, de ses *Trois Lettres à M. le prince Ernest de Hesse.* — Drelincourt dédia à Guillaume VI, en 1647, ses *Dialogues familiers sur les principales objections des missionnaires de ce temps* (Genève, 1648, in-8). Dans ses trois *lettres* au prince Ernest, Drelincourt lui parle de « Monseigneur votre neveu, de bienheureuse et glorieuse mémoire à qui j'avais dédié un de mes livres et qui m'avait fait l'honneur de présenter ma fille (probablement Amélie-Charlotte) au baptême ». — Enfin, la mère et tutrice de Guillaume VI avait reçu, elle aussi, un ouvrage de Drelincourt, à elle dédié : *Consolations de l'ame*

La cour avait quitté Paris pour se rendre à Fontainebleau; Guillaume de Hesse fut invité à passer au château quelques jours et à assister à des réceptions données en son honneur; c'est dans un carrosse royal qu'il fit le trajet de Paris à la résidence d'été et il fut logé dans l'appartement du duc d'Anjou. Pendant plusieurs jours ce ne furent que fêtes et soirées, et partout le landgrave était au premier rang et aux premières places, en compagnie du roi et de la reine. Un soir il se promène dans la salle de bal et remarque que le « Petit breton » et le « Petit saumur », les meilleurs danseurs de ballet, avaient l'honneur de paraître et de danser devant Louis XIII; puis une tragédie fut jouée, *Le comte d'Essex* (qu'il croit composée *par* le comte d'Essex !) : Guillaume était assis « tout près du roi et de la reine ». La journée était vite remplie par la chasse au cerf ou la visite des jardins du château, et bientôt revenaient les heures les plus gaies, celles de la soirée, où l'on assistait à la représentation du *Cid*, où l'on dansait surtout. Avec l'abondance et la minutie dans le détail qui caractérisent les esprits encore jeunes, il note que tel jour il s'est promené en voiture avec la reine, le roi étant à cheval à côté du carrosse; tel autre jour il a offert à Anne d'Autriche le portrait de sa très chère mère; tel autre jour encore le roi le fit appeler dans ses appartements, le pria de le regarder danser, puis lui remit solennellement une belle épée avec dragonne garnie de diamants qu'il porta pendant toute la journée; et ainsi se succèdent les séances de musique italienne, les « pourmenades » dans le parc, la chasse au sanglier d'où l'on revient bredouille, la représentation d'*Héraclius*. Jamais en somme de jugements d'ensemble, et, bien rarement, on le voit, une remarque un peu fine ou quelque trait qui dénotent un esprit déjà formé et préoccupé de deviner la réalité des choses derrière leur apparence.

fidèle contre les frayeurs de la mort (Charenton, 1651, in-8). Hedwige-Sophie, femme de Guillaume VI, tutrice de Guillaume VII, connut Drelincourt qui lui dédia, en 1665, ses *Visites charitables*. — Aucune de ces épîtres dédicatoires, sauf celle des *Trois Lettres*, ne contient de détails précis sur Guillaume VI; ce sont des phrases vagues et générales, et sans intérêt historique. — J'adresse à M. le professeur Bernus mes sincères remerciements pour l'amabilité avec laquelle il m'a communiqué les travaux de Drelincourt.

Le séjour à Fontainebleau ne fut pas long, car, dès le 19 septembre, il rentrait à Paris; il avait, en effet, encore beaucoup à voir avant son départ prochain pour les Pays-Bas, avant le retour à Cassel. On lui fit visiter la Monnaie et les travaux du palais que le cardinal faisait édifier et qui n'était pas encore terminé; les œuvres d'art et les beaux marbres, bien taillés, firent son admiration, surtout quand il apprit que Mazarin les faisait apporter d'Italie à grands frais. A Saint-Germain il rendit visite à la reine d'Angleterre et au prince de Galles et profita de la circonstance pour aller voir les grottes et les trucs et machines : Orphée entouré d'animaux qui, aux sons de sa musique, dansent autour de lui, tandis que de toutes parts les jets d'eau et les cascades font merveille; voilà ce qui amusait et divertissait le jeune landgrave de Hesse, nullement blasé et sans doute habitué à bien peu de luxe. Tout l'intéresse, d'ailleurs, aussi bien les Halles « avec leurs beaux fruits », que les « petites maisons » et la Place Royale. Puis, le dimanche venu, il va à Charenton, et a de nouveau l'occasion de témoigner à un ami son affection : le 26 septembre il est parrain au baptême de l'enfant de de Meuven, avec Mlle de Bouillon que l'on a priée d'être marraine. Mais on lui a demandé son portrait, et le roi, sans doute, tient à avoir ce souvenir du jeune prince; aussi est-il obligé de poser devant différents peintres; ces repos forcés semblent être excellents, car, à en juger par les médecines « qu'il doit prendre alors », il est vraisemblable de croire que les fêtes et les réceptions avaient réussi à fatiguer son germanique estomac. Dès qu'il fut remis, il reprit ses courses dans les manèges, il alla à la comédie au « Marais du Temple » et assista à un grand dîner chez Mazarin où il vit presque tous les grands seigneurs et tous les princes.

Un soir, il reçut chez lui un bateleur (gaukler) qui lui montra de bien belles machines : « *Er hatte schöne maschinen welche* en perspectif *reproesentirten die Seine sampt* (avec) *der Neuen Brücken und* isle du Palais, *dass meer mit Schiffen und der Statt Dunquerquen* ». Le 20 octobre, la cour étant revenue de Fontainebleau, il y eut grande fête et Guillaume de Hesse eut l'honneur de conduire la reine. Tout le frappa

et l'étonna au point qu'il fit le lendemain, dans son journal, un compte rendu assez complet de la soirée. Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici ce morceau, car c'est le seul récit un peu circonstancié qu'il ait donné au cours de son voyage : « *Zum Anfang wurde underschiedlich musicirt, undt sang eine weibspersohn sehr lieblich; harnach spielten die maschinen welches wohl recht schön und lustig zu sehen war. Erstlich sobald der Vorhang gleichsam verschwand, erschien ein schöner garten* en perspectif *mit sehr langen Alléen, darin saheman allerhand Baume, als citronen, pomerantzen, und andere baume; under diesen Alléen tantzten* 16 *personen, so Alle tantzmeister waren, ein Ballet; Jupiter auf einem Adler und* 2 *Cupidines fuhren gantz geschwind von dem Boden hinauf in die wolken wie auch noch* 4 *andere Cupidines mit Bogen und Pfeilen, welche eine weil in der Luft, wie es schien, hangenblieben; die wolken begegneten sich gantz artig, und giengen seltzam durcheinander. Nach diesem wurde das Theatrum geschwind wieder geendert, und kahm aus den wolken algemächlich herab, ein feuriger wagen, auf dem Zodiaco, daran die himlische Zeigen zu sehen waren und sass darauf ein Italiäner welcher den Apollinem representirte und sang derselbige sehr schön. Als gedachtes Theatrum auch verschwunden, erschien ein schöner tantzsaal undt kahmen in einer maschine in Form eines Schiffes die* 24 *violisten aus den wolken herab, und musicirten; als das Schiff herunder kahm machte es gleichsam eine Brücke vorüber; erstlich der König, Mademoiselle hernach, alle Damen und anwesenden Princen und Herren so tantzen wollten, hinüber passirten auf den Tantzsaall der König machte mit Mademoiselle den Anfang und folgete ich mit Mademoiselle de Longueville.* » Combien les fêtes de Cassel devaient sembler mesquines à côté de ces splendeurs ! C'est l'étonnement naïf et l'enthousiasme débordant d'un jeune provincial qui, pour la première fois, peut admirer le Paris rêvé et assister à une de ces fêtes dont on lui a tant parlé. Mais le jour du départ approchait; encore le temps d'entendre une fois chez lui M. Constantin, le « roi des violons », le temps de voir la cour joyeuse à la nouvelle de la victoire de Condé en Catalogne et de se permettre un doute sur la

durée peut-être éphémère de cette joie (*ob aber der hinkende Bott hernach kommen steht zu erwarten*), une soirée à passer à la « comédie », où l'on joue *Hermocrates*, et il faut partir. M. Drelincourt vient faire ses adieux à Guillaume, prie longuement à genoux avec lui, pour l'heureuse fin de son voyage, et le quitte en faisant « les vœux les plus tendres » et en lui donnant sa bénédiction. Les gros bagages sont partis depuis plusieurs jours; on les envoie à Cassel par Rouen et Hambourg; la vaisselle d'argent est expédiée par la même route; Guillaume, débarrassé de ses *impedimenta* prend le « messager », sa suite « l'ordinarii coche », et le 4 novembre on quitte Paris.

Le retour à Cassel est rapide; on s'arrête peu en route, on passe tout au plus un jour dans les villes intéressantes, on traverse seulement les autres; mais partout encore ce sont, dès qu'on s'arrête, des discours, des banquets, des souhaits de bienvenue et des compliments. Peu de personnages intéressants, si ce n'est ce bâtard de prince d'Orange, dont la seule qualité est de savoir « soifer » (*kan wohl saufen*); peu de coutumes curieuses notées, si ce n'est l'habitude que l'on a en Hollande de s'asseoir à table pour communier, ce qui fournit au landgrave l'occasion de remarquer avec plaisir et orgueil que lui et sa suite remplissent une table; peu de distractions, si ce n'est celle du jeu de *pillard* (billard) dans les hôtels où l'on descend : bref la vie gaie, la vie de fêtes est loin, Paris est déjà un souvenir. Mais c'est pourtant avec un sentiment de vive satisfaction, et en « louant et remerciant Dieu », que Guillaume rentre à Cassel le 19 février 1648.

Il est inutile de longuement s'étendre sur l'intérêt que peut présenter ce récit de voyage : il est incontestablement d'ordre secondaire; nous avons dit, dès le début, qu'il ne fallait s'attendre à aucune révélation historique et ne chercher là que d'infinis détails de la vie quotidienne d'un petit prince allemand. Mais n'est-ce pas, précisément, d'infinis détails qu'est faite la vie quotidienne de chacun, bourgeois et princes, et ne faut-il pas dès lors faire reparaître ces vieux croquis quand ils peuvent nous donner l'impression de la vie d'autrefois?

CHARLES SCHMIDT.

Documents

THÉODORE DE BÈZE ET L'AFFAIRE SPIFAME

Je suis heureux de pouvoir envoyer au *Bulletin* la copie d'une lettre de Théodore de Bèze qui me paraît être d'une certaine importance et que je crois être jusqu'à présent inédite. Elle provient de la belle collection de M. Dreer, à Philadelphie.

On sait que, parmi les évêques français qui embrassèrent le protestantisme au XVIe siècle, figurait Jacques-Paul Spifame, seigneur de Passy, évêque de Nevers. Renonçant à la papauté, il se retira en 1559 à Genève, où il se lia avec Calvin et où il fut reçu bourgeois et ministre. En 1561, il fut pasteur de l'Église réformée d'Issoudun. Ensuite le prince de Condé le chargea de plusieurs missions importantes en Allemagne. Le 24 janvier 1562 Calvin lui écrivait une lettre pour le décider à retourner en qualité de ministre protestant à la ville dont il avait été évêque. « Je suis sollicité, dit-il, par Monseigneur le comte d'Eu et l'Église de Nevers, de vous prier, exhorter, sommer et adjurer, si besoing est, de vous aller acquitter de vostre debvoir envers ce peuple auquel vous estes redevable, et surtout de récompenser le deffault du temps passé, monstrant que si vous n'avez esté pour lors évesque que de tiltre, vous le soiez à cette heure par effect. » (Bonnet, *Lettres françaises de Calvin*, II, 454[1].) Malheureusement, comme dit M. Bonnet, appelé à la cour de la reine de Navarre, il encourut le blâme de cette princesse par des actes inconsidérés qui firent suspecter à Genève la sincérité de ses convictions. On soumit à une enquête sévère sa vie passée. On y découvrit des désordres que Spifame avait essayé de cacher par la fabrication d'un faux contrat de mariage. Emprisonné comme adultère, il se reconnut coupable, et sollicita en vain l'indulgence de ses juges qui, par un excès de rigueur, le condamnèrent à la mort. Il périt sur l'échafaud, le 23 mars 1566, « avec une grande

1. Cf. *Bull.*, 1894, 185.

repentance de ses fautes qu'il témoigna par une bonne remontrance qu'il fit au peuple ».

Ce fut un mois plus tard que Théodore de Bèze écrivait à M. Pithou (sans doute l'aîné des frères de ce nom, Pierre, qui avait à cette époque vingt-sept ans, tandis que son cadet, François, n'en avait que vingt et un ou vingt-deux), la lettre qui suit. Elle démontre que la peine inouïe dont on punissait à Genève un crime dont ailleurs la loi ne prenait guère connaissance, avait eu un grand retentissement chez les voisins de Genève[1].

HENRY-M. BAIRD.

Monsieur et frère, j'espère que le présent porteur ne se repentira de son voyage, estant advenu ce que luy aviez bien conseillé. Oultre cela, je ne fauldroy, aydant le Seigneur, de faire ce que je pourray pour l'instruction de son filz, comme non seulement nostre amitié le requiert, mais aussi le debvoir le nous commande.

Quant à mes lettres envoyées pardelà, je souhaitte qu'elles puissent proffiter, et non seulement cela, mais aussi que chascun pense à soy de plus près en une telle et si extrême affliction si peu considérée de tous que je ne me puis assez esmerveiller d'une telle stupidité, laquelle vous sçavez estre des plus dangereuses maladies, et des plus approchantes à la mort. Nostre bon Dieu y veuille bien pourveoir, et face pour le moins que tous ceulx qui ne se sont encores du tout endormis, se resveillent si bien que le Seigneur quand il viendra (et qui est celuy qui sait quand il viendra?) ne les trouve dormans. Quant à l'affaire du feu Seigneur de passy, je vous en envoye le sommaire à la pure vérité, et tel que ceste Seigneurie l'a accordé à quelcun qui l'a requis pour s'en servir. J'avois desja envoyé la prononciation du procès telle qu'elle se fait pardeça, comme vous savez. Je vous prie d'user de prudence à communiquer le tout à ceulx qu'il sera de besoin, non pas qu'on puisse ny veuille rien celer d'un tel et si clair jugement de Dieu, mais pource que je ne vouldroye adjouster affliction aux affligez, et quoy qu'il en soit la repentance et confession du paouvre homme à l'extrémité, m'asseurant que le Seigneur a couvert ses faultes, me faict desirer que l'ignominie en soit aussi abolie devant les hommes, autant qu'il est expédient pour la gloire du Seigneur. Je say bien que chascun en donnera sa sentence, et que Satan ne nous espargnera.

1. Nous avons, dans le texte qui suit, suppléé les accents. (*Réd.*)

Mais j'espère que les sages se souviendront de l'advertissement du Seigneur nous défendant de juger temérairement de noz frères, et à plus forte raison, de mal estimer de toute une Seigneurerie et église Chrestienne, oultre ce qu'à mon advis maintenant les plus difficiles auront de quoy estre satisfaicts. Quant aux aultres, qui en jugeront comme il leur plaist, c'est à Dieu de leur fermer la bouche, auquel aussi nous appelons de toutes folles senctences données en tant de lieux contre nous. Au reste, graces à Dieu, nous suyvons nostre petit train, heureusement et paisiblement jusques à présent. Les bruicts continuent et non sans apparence. Mais le Seigneur auquel nous espérons, pourvoyra à tout, s'il lui plaist. Ce sera l'endroit où ie prieray nostre bon Dieu et père qu'en Vous multipliant ses grâces il vous maintiene touts en sa sainte et digne garde, après m'estre fort bien recommendé à vos bonnes prières.

De Genève, ce 22 d'avril 1566.

Vostre entier frère et amy,
TH. DE BESZE.

A Monsieur
Monsieur Pithou,
à Troyes.

LES BIENS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE NIMES

A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION

Les notes qui suivent nous ont été adressées par notre collaborateur M. Ferdinand Teissier. Il n'est pas certain que cet inventaire énumère tout ce que possédait le Consistoire, nous dirions aujourd'hui le Conseil presbytéral de Nîmes. On sait, en effet, que beaucoup d'Églises parvinrent à soustraire au bon plaisir des autorités spoliatrices une partie de ce qui leur appartenait.

N. W.

Extrait d'un Inventaire des papiers et documents appartenant à l'Hôpital Général de Nîmes, fait en 1775.

Réunion des Biens du Consistoire à l'Hôpital.

1684. 3 8bre. — Requette de Mr le Procureur du roy à Mr le Sénéchal de Nismes, tendant à ce que le Secrétaire du Consistoire et les administrateurs des pauvres de la religion prétendue réformée soient appelés pour déclarer en quoy consistent les biens desdits pauvres de la religion prétendue réformée, lesquels par les décla-

rations de Sa Majesté des 16 janvier 1683 et 21 août 1684 soient réunis aux hôpitaux.

1684. 7 8bre. — Comparant tenus pardevant M. de Chazel, lieutenant principal en la Sénéchaussée et présidial de Nismes, par Jacques Pellet, secrétaire du Consistoire, assigné à la requette du procureur du roy, contenant un État des biens meubles et immeubles dudit Consistoire, des receveurs et de la remise des Comptes des deniers des pauvres, consistant lesdits immeubles :

1° En une maison située dans lad. ville de Nismes, à la rue appelée La fleur de lis, allant à la Porte de la Madelaine, désignée et confrontée dans le Contrat d'acquisition fait par led. Consistoire sous le nom de Claude Rousselet, ministre, de demlle Claude Martine, veuve de Sr Jacques Veyras, pour le prix de 7,740 livres par Contrat du 1er May 1647 reçu par Mre Paulhan, notaire.

Biens et revenus du Consistoire rue de la fleur de lys, 7,740 livres.

Plus une autre petite maison, joignant la susd. aussi acquise par led. Consistoire sous le nom dud. Sr Rousselet, de lad. demlle Martine, pour le prix de 500 livres désignée dans le Contrat d'acquisition du 9 May 1647 reçu par led. Mre Paulhan, notaire, lad. maison relevant de la directe de la chapelle de St-Laurent, sous la pension de six livres.

Rue de la fleur de lys, 500 livres. Directe en faveur de la Chapelle de St-Laurent, 6 livres.

Plus une autre maison joignant le Temple, aussi bien que les deux précédentes, celle-ci du côté de la Porte de la Calade, acquise par led. Consistoire de noble Jean d'Albenas, pour le prix de 7,300 livres le 19 août 1666 [par contrat] reçu par Mre Daleyrac, notaire, lad. maison relevant de la directe du Chapitre de Nismes, sous la pension de 34 livrès, suivant la transaction du 4 juillet 1670 reçue par Mres Privat et Borrelli, notaires.

Idem, 7,300 livres. Directe en faveur du Chapitre de Nismes, 34 livres.

Plus une autre maison à ladite rue de la fleur de lys, acquise sous le nom du Sr Roudavel, ministre, du Sr Jean Bec, procureur de dlle Jeanne de Vigier, sa femme, pour le prix de 1,375 livres par Contrat du 12 9bre 1647 reçu par Mre Servas, notaire.

Idem, 1,375 livres.

Plus la pension et rente annuelle de Cent livres, que sert Isaac Quet sur une maison et jardin qui lui fut baillée par led. Consistoire, le 9 Xbre 1650 devant Mre Paulhan, notaire, situés au faubourg de la Porte St-Antoine.

Faubg St-Antoine. Pension de 100 livres sur Isaac Quet, 2,000 livres.

Plus une pension de 2 livres 10 sols que servent aud. Consistoire les hoirs du sieur Galaffrès, tenanciers des biens de Suzanne Vernette, veuve de Jacques Nadal.

Pension de 2 livres 10 s. sur les biens de Suzanne Vernette, 50.

Plus une autre pension de 18 livres 15 sols destinée pour l'entretien d'un proposant, laquelle est servie par le Sr de Mongros, tenancier des biens du Sr Etienne Emmanuel.

Pension de 18 livres 15 s. sur les biens du Sr Étienne Emmanuel, 375.

Pension de 18 livres 15 s. sur Mr de Baudan-Cabane, 375.

Plus une autre pension de 18 livres 15 sols aussi destinée pour l'entretien d'un proposant et servie par noble Jacques de Baudan, sieur de Cabane, comme tenancier des biens de feu Sr Abel Illaire.

Pension de 3 s. sur Pierre Coste, 3.

Et finallement une pension de 3 sols, que sert Pierre Coste, cardeur, habitant dud. Nismes, pour une terre herme, à lui baillée par le Consistoire, par Contrat du 11 avril 1670 retenu Mre Arnoux, notre.

1685. 3 9bre. — Extrait tiré des livres de l'Hotel de ville, touchant les biens meubles et immeubles du Consistoire, avec plusieurs délibérations du Bureau de l'Hotel-Dieu à ce sujet.

Temple et 3 cimetières.

Outre les immeubles mentionnés à l'article précédent, il y a encore la place du temple et les 3 passages d'iceluy et 3 cimetières, l'un hors la Porte de la Madelaine, l'autre près la Porte de la Couronne, et le dernier à la Porte de la Boucarié.

Directe au Chapitre de 6 livres.

L'un desd. passages sert la pension de Six livres au chapitre de Nismes.

Directe à Mr l Evêque de 6 livres.

Le Cimetière de la Couronne sert Six livres de pension à Monsr l'Evêque de Nismes.

Directe aux Dames religieuses de la Fontaine de 8 livres.

Et le Cimetière de la Boucarié fait la pension de Huit livres aux Dames religieuses de la Fontaine.

1633. 2 février. — Testament du Sr Estienne Manuel, de Nismes, par lequel il établit sur tous ses biens la pension annuelle de 37 livres 10 sols pour l'entretien d'un proposant de la religion prétendue réformée, et, au cas que ses héritiers ou les leurs veulent à l'avenir éteindre lad. pension, ils le pourront, moyennant la somme de 600 livres.

Il fait ses héritiers demlle Jacquette de Blanc, sa femme, et Sr Antoine Manuel, son frère, par égale portion, *Antne Paulhan notaire.*

Il est écrit au dos que Sr Fabrot, receveur de l'Hopital-Général a donné quittance de 300 livres le 4 mars 1694 devant Mre Seguret notre.

Légat de 1,000 livres pour marier de pauvres filles, ou les apprentissages de pauvres garçons.

1679. 23 Février. — Quittance faite par Sr Jean Bruguier, Elie Cheyron, Charles Icard et Pierre Paulhan, ministres de Nismes, en faveur de noble Jacques de Baudan, seigr de Cabane, cohéritiers de noble Denis de Baudan, sieur de St-Denis, son oncle, de la somme de 343 livres pour les arrérages et pour sa part et moitié des intérêts de la somme de 1,000 livres du légat que led. Sr de St-Denis fait en son dernier testament solennel, publié le ... pour être lesd. intérêts employés la moitié à marier de pauvres filles et l'autre moitié à mettre de pauvres garçons en apprentissage, à la nomination

desdits sieurs ministres. Claude Privat, notaire. Informe. — Avec un extrait informe dud. testament[1].

1689. 20 X^{bre}. — Placet présenté à M^{r} l'Intendant par l'Hopital-Général de Nismes, au sujet de plusieurs sommes qui étaient dues aux Consistoires d'Aiguesmortes, Vauvert, Aubays, Calvisson et Nismes.

Fin de l'extrait qui renferme tout ce qui concerne les Biens du Consistoire de Nimes[2].

DEUX LETTRES DE L'HISTORIEN ISAAC DE LARREY

A SA FILLE MADELEINE, RELIGIEUSE A MONTIVILLIERS

(1717-1718)

Isaac de Larrey, un des membres les plus distingués du Refuge berlinois, était seigneur de Grandcamp et de Colmesnil[3] et avait commencé par être avocat à Montivilliers près du Havre. A Berlin il fut conseiller de cour et d'ambassade et il écrivit une remarquable *Histoire de Louis XIV*. Il avait épousé le 5 septembre 1660, au prêche de Sénitot-Bévilliers, où se recueillait l'Église réformée d'Harfleur, sa première femme, *Anne Eudes*. Leur fille aînée, Madeleine, était entrée, *à l'âge de douze ans*, à l'abbaye de Montivilliers, le 25 juin 1679, voulant, selon les termes dont se sert le registre journal de ladite abbaye, « voulant *depuis longtemps* « se faire catholique et suppliant l'abbesse (Louise II de L'hô- « pital) de lui donner l'entrée de sa maison pour éviter les « oppositions de ses parents ». — Elle avait abjuré le

1. Ceci est une note de l'archiviste chargé du classement des Archives en 1886. Quoique les actes soient informes, c'est-à-dire non signés du notaire, les deux fondations existent encore de nos jours.

2. Il existe dans les Archives hospitalières des dossiers concernant lesdits biens du Consistoire de Nîmes, entre autres pour la vente des maisons de la rue de la Fleur-de-lys.

3. Son portrait a été gravé, entre autres, d'après S. Thomassin, par Van der Gouven et figure dans le frontispice, composé par Bernard Picart, en 1713, pour son *Histoire d'Angleterre* en 4 vol. in-folio. Des lettres d'anoblissement avaient été accordées en janvier 1596 à Jean de Larrey, seigneur de Vaufouquet, son aïeul.

16 juillet suivant, « en présence d'une multitude innombrable « de personnes qui étaient accourues pour se trouver pré- « sentes à cette généreuse action qu'elle a(vait) faite avec beau- « coup de dévotion et fermeté, à l'édification des catholiques et



MONS. DE LARREY

CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES
DU ROY DE PRUSSE

« confusion des hérétiques. » — Elle avait séjourné deux ans au couvent de Montivilliers et était entrée, avec la protection du maréchal de Bellefont, au couvent des filles de Saint-Joseph à Paris, pour revenir plus tard à Montivilliers.

On voit, par les deux touchantes lettres qu'on va lire, que tout ce que les règlements de la vie conventuelle accordaient à l'affection qu'un enfant doit, suivant la nature et suivant « la grâce », à ses parents, c'était *une lettre annuelle*. Au commencement de chaque nouvelle année donc, Madeleine de Larrey écrivait à son père à Berlin — et ce dernier lui répondait. Il est regrettable que nous n'ayons plus les lettres de la jeune fille. Mais personne ne pourra lire celles du père sans reconnaître de bonne foi qu'elles sont pleines des sentiments les plus affectueux, les plus élevés, exprimés sans recherche, sans affectation, avec une touchante simplicité. Il ressort d'une lecture attentive que Madeleine de Larrey avait, grâce à sa conversion, la jouissance d'une fortune dont ses parents et sa sœur étaient privés. Tout ce que son père dit sur ce point il le dit, comme en hésitant, et avec une délicatesse infinie :

« Si nous n'allions pas en France, n'enverrois-tu point à « ta sœur des marques de ta tendresse et ne me ferois-tu « aucune part des biens dont tu jouis? Fais sans t'incommo-« der, ce que Dieu te mettra au cœur. Je serai toujours ton « père, et tu seras toujours ma fille bien aimée, ma chère « Madeleine. »

Supposez maintenant qu'un de ces huguenots qu'on nous représente comme d'affreux sectaires pour lesquels il n'y a pas assez de « places », eût fait ce que les religieuses de Montivilliers avaient fait avec Madeleine de Larrey, c'est-à-dire volé hypocritement à un père et à une mère catholiques leur enfant et leur fortune. Croyez-vous honnêtement que les prêtres auraient laissé ces derniers se borner à d'aussi discrètes réclamations et continuer à écrire sur ce ton à leur enfant? Et ne sommes-nous pas payés pour savoir qu'il n'y a pires sectaires que ceux qui passent leur temps à nous accuser de l'être?

C'est à notre ami et collaborateur M. R. Garreta, de Rouen, que nous devons la copie de ces deux touchantes lettres [1], et les notes qui les accompagnent. N. W.

1. Dont il possède les originaux scellés d'un cachet de cire rouge aux armes des Larrey : D'or à neuf losanges d'azur.

A Berlin, ce 23 janvier 1717.

A Mademoiselle, Mademoiselle de Larrey, à Montivilliers. France, Normandie.

J'espérois bien, ma chère fille, vos félicitations sur la nouvelle année et je n'ai pas esté trompé.

Je reçois vostre lettre du 3 de ce mois qui m'assure de vostre affection et qui me demande ma bénédiction. Je vous la donne de tout mon cœur, ma chère fille, et je prie Dieu avec ardeur qu'il l'accompagne de la sienne, sans laquelle toutes les bénédictions des hommes ne sont rien.

La première grâce que je lui demande pour vous, c'est de vous donner les yeux de vostre entendement illuminez et de vous convertir entièrement à lui. Après cette grâce, la source de toutes les autres, je fais des vœux sincères pour vostre santé et pour vostre prospérité et je vous remercie de ceux que vous faites pour la mienne et pour celles de vostre mère et de vostre sœur qui, de leur part, vous assurent de toute leur tendresse. Si nous pouvions nous la témoigner réciproquement de bouche et en nous revoyant ensemble dans nostre patrie, ce nous seroit une grande joye. Mais, ma chère fille, ce que vous me mandez de l'état des choses ne nous donne pas une grande envie ni une grande espérance du retour. Je me disposois pourtant à partir avec vostre sœur vers la fin d'avril; mais il faudroit pour m'y encourager, que je reçusse de vos lettres qui m'y préparassent mieux que ne fait la dernière. Tout est en la main de Dieu qui dispose des choses comme il lui plaist et à la volonté duquel il faut se soumettre.

Je suis fasché de la mort de Monsieur de Gomont; nous perdons, vous et moy, un bon ami; ce sont des pertes à quoy il faut toujours estre préparé et ne s'assurer que sur Dieu qui ne nous abandonnera point, si nous lui sommes fidelles.

Quoy que vous aye dit Monsieur d'Héneville [2], il y a bien des années que je n'ai point receu de ses lettres et je ne sai pas pourquoy elles auroient esté perdues en chemin, puisque toutes les vostres m'ont esté bien rendues.

Mais, après tout, ma fille, que ne vous rend-il les blancs-seings de vos nièces et quel usage en veut-il faire?

1. Il s'agit de Charles-Josias de L., écer, seigneur de Héneville, ou de Pierre de Larrey, cher, seigneur de Héneville et de Froberville, Conser du Roi, Lieutt Gal civil et criminel au bailliage de Caux pour le siège de Cany.

Nos gazettes ne nous ont encore rien dit de la recherche des nobles. Si elle se fait, elles ne manqueront pas de nous l'aprendre; car elles sont assez soigneuses de nous informer de tous les troubles et de toute la misère du Royaume et de nous en dire souvent plus qu'il n'y en a.

Quand vous m'écrirez, mandez-moy au juste le véritable état de la province et même de tout le Royaume, autant que vous en savez, tant par raport au temporel que par raport au spirituel.

J'ai receu des lettres de Lintot qui me disent qu'on jouit d'une pleine liberté de conscience; c'est le premier et le plus sûr moyen de rétablir le Royaume. La contraincte et la persécution ne sont agréables ni à Dieu, ni aux hommes, et rien ne fait plus de tort au Règne de Louis XIV que de s'en estre servi.

Adieu, ma chère fille; je t'embrasse de tout mon cœur et je finis par où j'ai commencé, en te souhaitant toute sorte de biens du ciel et de la terre. Ta mère[1] et ta sœur joignent leurs souhaits aux miens. Aimons-nous toujours en sa crainte et prions-le de nous réunir dans le Ciel, s'il ne lui plaist pas de nous réunir sur la terre. Tant que nous y serons, donnons-nous des marques d'une cordiale amitié. Si nous n'allions pas en France, n'enverrois-tu point à ta sœur des marques de ta tendresse et ne me ferois-tu aucune part des biens dont tu joüis? Fais, sans t'incommoder, ce que Dieu te mettra au cœur. Je serai toujours ton père et tu seras toujours ma fille bien-aimée, ma chère Madeleine.

Vostre mère vous prie, quand vous m'écrirez, de lui mander des nouvelles de Babet Jeffroi et de sa mère.

A Berlin, ce 19 février 1718.

A Mademoiselle, Mademoiselle de Larrey, route de Rouen au Hâvre, à Montivilliers.
France, Normandie.

Non, ma chère fille, je ne vous ai point oubliée et vous avez toujours dans mon cœur la place que la nature et Dieu, l'auteur de la nature, veulent que vous y teniez; mais j'attendois que j'eusse reçu des lettres de vostre frère pour savoir à quoy il se détermineroit

1. Lire : belle-mère. En effet, la mère de Madeleine était morte le 29 avril 1680, et son père avait épousé en secondes noces, le 5 janvier 1681, à Sénitot-Bévilliers, *Élisabeth Dalençon de Mirville*, fille de feu M^tre^ *Pierre* D., Sr de Mirville, C^er^ du Roi et premier président au siège et élection de Montivilliers et de feue *Marie Le Boullenger*. Le mariage fut célébré par son frère, *Jacques de Larrey*, ministre à Luneray.

pour le voyage de Normandie et à quoy je me déterminerois moy-même.

Je voudrois qu'au lieu qu'il allast à Montivilliers, vous vinssiez vous-même à Paris. Je voudrois bien plus, si cela était possible, c'est que de Paris, il vous amenast en Hollande et jusqu'à Berlin et que je pusse là vous donner ma bénédiction et vous faire mes dernières exhortations : peut-estre auroient-elles plus d'efficace que les autres? mais c'est un ouvrage qu'il faut laisser à la grâce victorieuse! Je prie Dieu qu'il la déploye sur vostre esprit et sur vostre cœur avec cette force à qui rien ne peut résister.

Vous vous étonnerez peut-estre de ce que je ne parle plus de faire le voyage de France : mais je sens ma santé, aussi bien que mes forces qui vont en déclinant : il me semble d'ailleurs que les affaires, qui prenoient un bon pli pour la tolérance, commencent à changer. Vous me ferez plaisir de me mander ce qui en est et de me dire des nouvelles de M^r d'Heneville, qui devoit, me disiez-vous, m'écrire au sujet de mon *Histoire de Louis XIV*, et qui pourtant n'en a rien fait.

Je serois bien (aise) aussi de savoir des nouvelles de nos autres parents et de nos amis, si nous en avons. Je mets Madame de Monthoil en ce nombre. Estes-vous toujours brouillée avec la veufve de Lintot[1] ? N'ayez point de procès, ma chère fille; les meilleurs ne valent rien. Est-ce que la capitation et le dixième denier subsistent toujours et ne vous trouverez-vous point en état de faire quelque part du bien dont vous jouissez à vostre sœur[2] ? Elle vous souhaite avec moy une heureuse année et nous faisons nos plus doux entretiens de vostre personne et de tout ce qui vous concerne, tant pour le temporel que pour le spirituel.

Nous vous aimons tendrement, ma chère fille, et nous voulons aussi estre persuadés que vous nous aimez de même. Vostre mère vous fait bien des amitiés et je suis véritablement vostre père très-affectionné et vostre meilleur ami.

De Larrey[3].

---

1. La veuve de Lintot me paraît être Marie de Mâcon, veuve de Nicolas de Lahaye, ch^er Sg^r de Lintot, mort le 25 et inhumé le 26 avril 1681 audit lieu. L'auteur de cette lettre avait, le 14 juillet 1667, rendu à Pierre de Lahaye, Ec^er Sg^r et patron de Lintot et de La Moissonnière, deux aveux pour des biens qu'il possédait à Lintot et qui relevaient de cette seigneurie.

2. Suzanne de L. qui épousa le baron de Gundling.

3. Voici l'acte baptistaire d'Isaac de Larrey, extrait d'un registre des baptêmes de l'Église réformée de Lintot et Frémontier au pays de Caux :

« Du vendredy, 28e de mars 1639, à Frémontier, Jacques de Larrey,

LE REFUGE A LA NEUVEVILLE EN SUISSE

Dans la petite cité au bord du lac de Bienne, la Neuveville (canton de Berne), il y a encore des fonds de la « colonie française » auxquels ont actuellement droit les descendants des émigrés. Pour qu'ils ne fussent pas sans patrie, le gouvernement bernois les obligea à se faire recevoir dans une commune du Jura. Neuveville en admit 89. Cette corporation apporta à ladite bourgeoisie la somme de 96,000 francs dont la moitié fut versée au fonds général, et l'autre moitié partagée entre le fonds des pauvres et l'orphelinat. Les secours donnés aux membres de la colonie française, jusqu'en 1895, s'élèvent à plus de 70,000 francs.

Nous devons ces renseignements à feu M. César Wyss qui a fait, en 1896, de consciencieuses recherches dans les archives, et en particulier, dans les rôles des caissiers des pauvres. Parmi les *Délivrances* ou dépenses ordinaires, il a découvert celles aux pauvres réfugiés français qui étaient en passage, dans ce cul-de-sac, sans route, ni autre moyen de transport que par le lac. La commune payait les bateliers qui les conduisaient à Gléresse, Douanne, Nidau, Bienne, et en attendant, elle les logeait à l'hôtel des Pêcheurs ou à celui du Lion d'Or.

Déjà avant la révocation de l'édit de Nantes, en 1671, les persécutions avaient fait sortir de France : des Cévennes, du Dauphiné, des Deux-Ponts, de Tours, de la Bourgogne, etc., des ministres, des régents, des étudiants, des officiers, des gentilshommes, qui furent hébergés à la Neuveville, et y reçurent, suivant leur position, 3, 4, 5 batz[1], jusqu'à un écu.

escuyer, pasteur en ladite église, et damoiselle Sara Miffant, sa femme, demeurants à *Bolbec*, ont présenté leur enfant au baptesme, qui a esté nommé *Isaac* par Jean de Larrey, escuyer, et damoiselle Madelaine de Roquigny, sa femme, demeurant à Montivilliers; yceluy enfant, né du mercredy *23*me dud[t] mois, sur les cinq heures du soir. »

Les parrain et marraine, oncle et tante de l'enfant dû côté paternel; le parrain a formé la branche d'Heneville, la marraine était fille unique de Noble homme Pierre de R., éc[er], et de M[me] Peigné, demeurant à Dieppe.

1. Un batz valait 3 sous, et l'écu, 4 francs.

Il manque la liste des années 1672 et 1673, et celles de 1675 à 1687. De février 1687 à fin janvier 1688, il a passé à Neuveville 2,497 réfugiés. L'année suivante manque de nouveau, mais de février 1689 à janvier 1690, il en a passé 1,787. Combien en a-t-il passé en tout? Parmi les 4,284 noms qu'on a relevés, on trouve des Roland, Garnier, Joly, Martin, Vallon, Besson, Reynier, Bernard, Blanc, Guyot, Grand, Borel, Blanc, Vial, Arnaud, Vidal, Boissier, Favre, Lafon, etc.

En passant, 15 ministres ont prêché et ont obtenu des secours; *Pierre Grand*, de Grenoble; *Roux*, des Vallées; *Bonafou*, du Dauphiné; *Arnaud*, de la vallée de Saint-Martin; *Bergier*, du Languedoc; *J. Reboulier*, des Cévennes; *d'Apelly*, des Vallées; *Julien*, du Dauphiné; *Jaques Magnan*, de Bourdeaux; *Clusel*, *Gresse*, *Pierre Pellet*, de Nîmes; *Arnaut*, du Dauphiné; *Michelon-Bourret*, aveugle avec quatre enfants; *Antoine Privat*, de Saint-Hippolyte en Languedoc, qui a laissé à ses descendants, à Friedrichsdorf, un manuscrit où nous lisons ce qui suit : « La mère fut massacrée par les dragons, le père jeté dans une forteresse; les onze enfants dont l'aîné avait 17 ans erraient dans l'abandon jusqu'à ce qu'ils fussent accueillis à Francfort. »

Une famille nombreuse à Neuveville, qui compte aujourd'hui des pasteurs et des médecins, eut pour ancêtre un *Daniel Gross* qui quitta son pays natal, Charrain, dans le Val de Drôme en Dauphiné, et abandonna à un frère catholique ses biens pour garder la foi réformée. Dans sa fuite nocturne, à travers les forêts, il portait sa sœur boiteuse. Vers l'aube du sixième jour, il entendit sur son chemin des cavaliers à leur poursuite, et cédant aux instances de sa sœur, il réussit à s'échapper seul, tandis qu'elle tomba dans les mains des dragons, et mourut dans un cachot où elle passa sept ans de captivité. Réfugié à Genève, puis à Neuchâtel, où il apprit l'état de charpentier chez Claude Evarre, il finit par se fixer à Neuveville[1].

P. Besson.

1. Quelques notes complémentaires, notamment sur les réfugiés vaudois, ont été insérées par le même auteur dans le *Journal religieux de la Suisse romande*, du 22 avril 1899.

LES PROTESTANTS DE LA PAROISSE DE VALCROZE, DIOCEZE d'Uzès, canton de Lussan, et leur curé, d'après les registres mortuaires de cette ancienne paroisse, 1745-1774 et 1789-1791.

Il a été parlé déjà, dans le *Bulletin*, de la tolérance de certains curés envers leurs paroissiens protestants, mais on n'a guère cité d'actes authentiques à l'appui. En voici, que nous avons relevés dans les registres officiels qui se trouvent par erreur au greffe du tribunal civil du Vigan (Gard), dans la salle où sont classés les registres de l'état civil de l'arrondissement. La place des registres de Valcrose, qui fait aujourd'hui partie de la paroisse de Lussan, serait dans le greffe du tribunal civil d'Uzès et nous en avons déjà signalé l'existence à M. l'archiviste départemental, qui fera sans doute les démarches pour les faire remettre au greffe d'Uzès.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le troisième jour du mois de juillet est mort dans son lit, de maladie naturelle *Pierre Prades*, dit : *Pierre de Lazaire*, ménager, du lieu de Prades, notre paroisse, que nous avons vu et visité dans le cours de sa maladie. Et a été *enterré à la manière des protestants*. Présens Mr Chastanier de Boisset ; Mr Chastanier, avocat ; Joseph Bernard, tous habitans de cette paroisse, signés avec nous. — Chastanier de Boisset ; — Chastanier ; — Armand pretre » (ainsi signés).

« L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le deuxième jour du mois d'aout est mort dans son lit, de maladie naturelle Antoine Rossiere, ménager, du lieu de la Legue, notre paroisse, et a été enterré dans le *Cimetiere destiné aux protestants*, présents Mr César Fabre, &a... »

Les actes qui suivent étant tous rédigés comme le premier cidessus nous relevons les choses les plus utiles à connaître.

2 septembre 1789 Elizabeth Pradier, femme de M. Charles Bruguier, habitant le lieu de Dizier, *enterré à la manière des protestants*, ainsi que les suivants :

4 novembre 1789 Jeanne Chazel, veuve Antoine Rossiere, de la Legue.

7 décembre 1789 Jean Castillon, agé de 60 ans, de la Legue.

11 octobre 1790 Anne Bernard, veuve de Jean Castillon, de la Legue.

2 janvier 1791 Pierre Aldin, de la Legue.

28 janvier — Charles Bruguier, de Diziers.

1er avril — Charles Chastanier, 70 ans, de Malataverne.

Ce registre, envoyé tout relié, porte au dos le titre : « Valcroze, canton d'Alzon », tandis qu'à l'intérieur et en tête du premier registre, il y a : Paroisse de Valcroze dioceze d'Uzès ». Et ensuite : « Valcroze District d'Uzès. Canton de Lussan 1745-1774. 1789-1791 ».

Ferd. Teissier, *archiviste*.

PRIÈRE
DE
L'HOMME LIBRE AU DIEU DE LA NATURE ET DE LA LIBERTÉ

Ganges, 1790

Voici encore un document nous révélant l'état d'âme des contemporains de la Révolution, et en particulier celui des pasteurs qui l'acclamèrent avec ferveur. On pourra sourire ou hausser les épaules en lisant cette prose déclamatoire qui porte si bien la marque de cette époque. Mais n'y a-t-il pas quelque chose de touchant dans ce seul fait que le club populaire de Ganges pria le citoyen Moline[1], ci-devant pasteur de la ville de Ganges et président du club révolutionnaire, de rédiger cette prière ? Et lorsqu'on la lit attentivement et qu'on fait abstraction de l'enflure qui est le caractère spécial de la littérature de ce temps, ne convient-il pas de rendre hommage

1. Molines, Jacques, ancien pasteur de Ganges, était né à Saint-Jean-du-Gard, fils de Jean-François Molines et Françoise Bordarier, mariés. Il desservit Lasalle, puis Valleraugue, où il se maria, le 17 octobre 1776, avec *Suzanne-Élizabeth Journet*, fille de Jacques Journet et Jeanne Pagès (déclaration de mariage faite à Lasalle, le 10 septembre 1788), union bénie par le pasteur *Jacques-Isaac Malignas Durant*, de Monoblet, en présence de *François Jourdan*, pasteur de Sumène, Jacques Arbus, négociant de Valleraugue, Jean Chabal fils, négociant de Valleraugue, et Jacques Journet, de Valleraugue, diocèse d'Alais. Molines fut pasteur de Valleraugue jusqu'en 1785. En 1784, il desservit Saint-Jean-de-Bruel, puis Ganges en 1790 ;

à une certaine noblesse, à la sincérité du besoin de fraternité, d'égalité et de liberté dont cette page est comme imprégnée? Elle nous a été obligeamment communiquée par M. Bastide, de Ganges, et transmise par M. le pasteur G. Dupont, de Montpellier. N. W.

Ganges, 13 frimaire an II de la République une et indivisible.

« Club populaire » de Ganges.
Séance du 13 frimaire an II de la République.

Le Rapporteur. — Citoyens, voici la rédaction de la prière que vos comités soumettent à votre examen.

L'assemblée par un mouvement spontané se lève et se découvre :

Prière de l'Homme libre au Dieu de la Nature et de la Liberté.

Grand Dieu que la raison annonce, que la vertu célèbre, que l'infortune implore! Ordonnateur de tous les mondes! Père conservateur de tous les Hommes!

O Toi qui déposas les preuves de ton existence et le sceau de ta grandeur, dans les organes d'un insecte comme sur le disque du Soleil! Être des Êtres! s'il est dans la nature un spectacle digne de tes regards, c'est celui d'une assemblée d'hommes qui t'invoquent sans qu'aucun sentiment servile et bas se mêle à leurs hommages.

Eh bien, Grand Dieu, tu vois réunis dans cette enceinte des adorateurs paisibles qui, naguère, sectaires enthousiastes, se haïssaient; qui, jadis fanatiques cruels, se persécutaient et s'égorgeaient en ton nom!

Le culte de la Pensée et du Cœur succède enfin à des formes bizarres et repoussantes; la *Sainte Fraternité* se montre à la place des sanglantes haines de parti; la morale de l'homme et du citoyen, lumineuse comme l'évidence, pure comme la vertu, remplace ces

ensuite Puylaurens en l'an V, où il fut admis au nombre des pasteurs du Haut Languedoc. On le voit de nouveau à Valleraugue, 1793-an XI (1803); Orange, an XI (1803)-1807; Crest, 1807-1808; Lunel, 1808-1817. Molines, ayant toujours des opinions politiques qui l'obligèrent à changer souvent de poste, dut donner sa démission de pasteur de Lunel et abandonna définitivement le ministère. Il vint à Valleraugue dans la propriété de sa femme, où il mourut le 24 juillet 1827, à l'âge de 77 ans, laissant sa femme veuve et deux filles, dont l'une se maria avec M. David Auzilhon, pasteur à Valleraugue, où il avait succédé à son beau-père et où il mourut sous la monarchie de Juillet. — Ferd. Teissier.

dogmes ténébreux qui abrutissaient la raison après l'avoir dégradée et endurcissaient le cœur après l'avoir dépravé.

Sans temples, sans autels, sans *prêtres et* SANS ROIS, nous élevons vers toi la prière des hommes libres qui ne veulent d'autre temple que la voûte du Ciel, d'autre autel qu'une âme pure, d'autres offrandes que les *vertus sociales*, d'autre sacerdoce que la Raison, d'autres maîtres que la Loi, d'autre Dieu que toi, Grand Être, et la PATRIE !

Protège-la ! Toutes nos adorations sont pour toi, tous nos vœux sont pour Elle. D'un pôle à l'autre pôle, seule elle offre un asile à l'*Egalité* de l'Homme, à la *Liberté* du Citoyen, à la Pensée du Sage ! Qu'elle soit celui des vertus et qu'elle devienne enfin celui de la paix et du bonheur !

Être suprême ! l'âme de l'homme de bien ne périt pas; elle vit toujours dans des souvenirs attendrissants et dans ton sein paternel !... Ah ! puissent les purs hommages que nos bouches mortelles te présentent dans ce moment, préparer et amener ceux que, dans un nouvel ordre de choses, nous te rendrons avec tous les sages qui ont éclairé l'humanité et avec tous les justes qui l'ont honorée !

La rédaction de la Prière est acceptée à l'unanimité et reçue avec enthousiasme et applaudissements.

Mélanges

COURT DE GEBELIN

ET LA REPRÉSENTATION DES ÉGLISES RÉFORMÉES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DE LOUIS XV

(1763 — 1766)

I

Le dernier synode national du Désert.

Les protestants espérèrent obtenir une amélioration au sort si cruel qui leur était fait lorsqu'ils apprirent la nomination de Choiseul au ministère des affaires étrangères (octobre 1761). Cet homme d'État s'était acquis une réputation de

libéralisme et le bruit s'était répandu qu'il conseillait au roi de prendre des mesures pour retenir en France les huguenots que les persécutions éloignaient de leur patrie.

Les idées de tolérance étaient à l'ordre du jour, les écrits des philosophes avaient justement flétri le système d'oppression pratiqué avec tant de rigueur par Louis XIV. Plusieurs gentilshommes, soit par esprit d'opposition, soit par humanité, protestaient contre les violences auxquelles étaient encore en butte les religionnaires. Beaucoup de lettrés, nombre de jurisconsultes et d'avocats, certains parlementaires étaient disposés à réclamer l'abrogation de l'édit de 1724 qu'on appelait avec juste raison *le code de la persécution.*

Le moment semblait donc bien choisi pour engager des négociations avec le gouvernement. Il fut question d'acheter la tolérance à prix d'argent en fondant à Paris une maison de banque[1] qui émettrait des actions et ferait à un taux modéré des avances au trésor public. Ce projet fut repoussé par les protestants qui avaient conservé quelque fortune. Ils firent remarquer avec raison que, ne pouvant disposer de leurs immeubles, puisqu'ils avaient besoin d'une permission du roi pour les aliéner, ils commettraient une grosse imprudence en se dessaisissant de leurs capitaux. L'État qui deviendrait leur débiteur pourrait facilement prononcer la confiscation de ces fonds et se déclarer libéré vis-à-vis de créanciers qui persévéraient dans la foi protestante.

Afin d'éviter ces dangers, Paul Rabaut proposa d'imiter les assemblées du clergé catholique et d'offrir périodiquement au roi un *don gratuit.* Cette idée n'eut pas un succès plus grand.

D'autres estimaient que la présence à Paris d'un homme influent occupé à plaider à la cour et dans les ministères la cause de la tolérance suffirait pour amener son triomphe. Ils se souvenaient qu'au lendemain de la promulgation de l'édit

1. Consultez *Bulletin*, XIV (1865), p. 853; — Dardier, *Paul Rabaut, ses lettres à divers*, III, p. 239, note 3, 254; — Hugues, *Histoire de la Restauration du Protestantisme en France*, II, 348; — Archives nationales TT, 433-434.

d'Amboise, le Synode national s'était fait représenter auprès du roi par une députation générale et ils savaient que ces représentants avaient pendant plusieurs années obtenu l'exécution de l'édit de Nantes.

Pourquoi ne rétablirait-on pas à Paris une semblable députation? Un littérateur, que ses démêlés avec Voltaire venaient de rendre célèbre, insista auprès de Paul Rabaut pour faire adopter cette solution. L'apôtre du Désert se laissa convaincre et chercha à faire partager cette manière de voir par toutes les Églises du royaume avant de provoquer la réunion du Synode général.

Cet homme de lettres, qui devint le collaborateur du pasteur de Nîmes, n'était autre que *Laurent Angliviel de La Beaumelle*[1].

Poursuivi par la haine de Voltaire, La Beaumelle fut pendant de longs mois enfermé à la Bastille; il recouvra la liberté au mois de septembre 1757, mais il reçut l'ordre de ne point quitter le Languedoc. Fixé dans cette province essentiellement huguenote, il se souvint qu'il avait eu autrefois le désir de devenir pasteur du Désert, et fut repris d'un zèle ardent en faveur de ses frères persécutés. C'est à ce moment que commence sa correspondance avec Paul Rabaut. Il lui annonce qu'il est en pourparlers avec un grand seigneur qui, moyennant une rétribution convenable, consentirait à devenir à la cour le défenseur officieux des protestants. Rabaut lui répond le 13 octobre 1762 :

« On a senti la nécessité d'avoir un député à Paris, et celui dont il s'agit est bien l'homme qu'il faut. Il en a toutes les qualités, lumières, expérience, zèle, réputation, accointance auprès de personnes de crédit; que peut-on demander davantage? On lui doit beaucoup de reconnaissance de ce qu'il veut bien se charger d'une pareille commission; en mon nom particulier, je sens combien nous lui sommes redevables, et je dis de bon cœur *amen!* à sa nomination. »

Ce catholique qui se mettait ainsi à la disposition des Ré-

1. Consultez *La Beaumelle et Saint-Cyr*, par Achille Taphanel, p. 355 (*Bull.*, 1898, 559).

formés était le marquis de Gudane, commandant du comté de Foix.

Pour l'investir de la confiance des Églises, il était nécessaire de réunir un Synode national, La Beaumelle réclamait avec insistance la prompte convocation de cette Assemblée :

« Il faut absolument, écrivait-il le 12 février 1763, que le Synode national pourvoie à cette députation et aux fonds nécessaires pour la soutenir et la perpétuer... je ferai l'impossible pour assister à l'Assemblée et j'y viendrai bien préparé. »

Après réflexion, La Beaumelle craignant la haine de ses ennemis, se borna à préparer les mémoires qui devaient être soumis à l'examen des représentants de l'Église.

Le Synode s'ouvrit au commencement de juin 1763 et jour après jour, Paul Rabaut[1] tint au courant son collaborateur, des travaux de l'Assemblée. Il lui écrivit le 1er juin :

« Quantité de députés ne font que d'arriver. Nous n'avons pu faire aujourd'hui que nommer ceux qui doivent composer la table. On m'a fait l'honneur de me mettre à la tête. Les trois suivants sont M. Perrot du Vivarais, M. Pradel d'Uzès, M. Dugas de la Saintonge. »

Le 3 juin il ajoutait :

« Je compte que demain nous mettrons sur le tapis les matières capitales; je vous aviserai de tout. Je vois peu de dispositions à nommer un député. On voudrait un homme parfait et trop désintéressé. Cependant, je ne puis encore rien dire de fixe. »

Enfin, après la clôture du Synode, Paul Rabaut est désolé d'apprendre à son correspondant l'échec complet de leur projet :

« J'ai eu beau faire, mon cher monsieur, écrit-il le 15 juin, il n'y a pas eu moyen de faire nommer un député. On a allégué bien des

1. Les lettres de Paul Rabaut à La Beaumelle, conservées par la famille de celui-ci, sont au nombre de vingt-deux, du 21 juillet 1762 au 4 juillet 1763. Elles n'ont pas été connues par M. Charles Dardier. J'en dois la communication à M. Léon Angliviel de La Beaumelle, avocat à Versailles.

prétextes. J'ai parfaitement compris que la lésine était la raison déterminante. On est si peu disposé à financer que je suis convaincu qu'on ne donnerait pas une somme un peu considérable pour obtenir une entière liberté de conscience. Je gémis et fais des vœux impuissants. Quelquefois je me sens découragé. Agissons cependant, après avoir fait ce que nous aurons pu, nous n'aurons point de reproches à nous faire. Dieu fera son œuvre quand il en sera temps. »

La Beaumelle ne suivit pas les conseils du pasteur de Nîmes, il se sentit découragé et à partir de cette époque il se désintéressa du sort de ses coreligionnaires pour continuer sa lutte contre le philosophe de Ferney.

II

Projet de convocation d'un synode national en 1766.

Si le Synode national de 1763 n'avait pas consenti à confier la défense des intérêts des protestants du royaume au marquis de Gudane, il avait demandé à Court de Gebelin de se fixer à Paris pour y défendre la cause des Églises persécutées, lui assignant une pension annuelle de 450 livres en reconnaissance des services qu'il avait déjà rendus aux Églises du royaume et « de ceux qu'il est disposé de leur rendre à l'avenir [1] ».

Dès le mois d'octobre 1763, Court de Gebelin était installé à Paris, inaugurant une correspondance régulière avec les pasteurs de toutes les provinces et cherchant à nouer des relations avec les savants et avec les hommes d'État. Il s'occupait de toutes les affaires particulières, faisant mettre en liberté des prédicants arrêtés, intercédant en faveur des religionnaires poursuivis, obtenant la grâce des galériens dont le seul crime consistait à être demeurés fidèles à leur foi.

Ce n'était, à ses yeux, qu'une partie de la mission qu'il avait acceptée. A ces grâces individuelles, il désirait bientôt faire substituer un système général de tolérance. Il reprit les pro-

1. Dardier, t. Ier, p. 422, note 6.

positions déjà faites d'acheter à prix d'argent les grâces royales [1], mais les notables du Languedoc se montrèrent peu disposés à se soumettre à une contribution pécuniaire « soit parce qu'en général il y a beaucoup de lésine..., soit parce qu'il y a plus de misère que d'opulence dans la plupart des lieux [2] ».

Battu sur ce point, Gebelin reprit en 1765 l'idée émise deux ans auparavant par Angliviel de La Beaumelle. Comme lui, il voulut faire agréer par les Églises un gentilhomme catholique avec le titre de solliciteur.

Au mois de février 1765, il adressa à toutes les provinces une circulaire ainsi conçue [3] :

A Messieurs les Pasteurs des Eglises réformées de France [4].

Février 1765.

« Chargé d'une commission des plus intéressantes auprès de toutes les Églises réformées du royaume et qui peut influer essentiellement sur leur bonheur général et sur la tranquillité particulière des individus, je me hâte de m'en acquitter.

« M... [5], homme d'esprit et de génie, revêtu d'un emploi distingué dans un des plus grands tribunaux du royaume, lié par état avec tous les intendants et commandants des provinces, très accrédité dans tous les bureaux des ministres d'État : très bien auprès de MM. les ministres d'État eux-mêmes, à quelques-uns desquels il a rendu des services importants, aimé particulièrement de MM. les maréchaux de France auprès desquels il a le plus grand crédit, et homme de lettres qu'il cultive avec succès, offre son crédit, ses lumières et ses services aux Églises réformées du royaume, pour solliciter auprès de la cour et des ministres toutes les grâces par-

1. Dardier, t. Ier, p. 382.
2. Court de Gebelin rédigea cette circulaire le 25 février 1765, il l'adressa aux pasteurs des Basses-Cévennes, du Haut-Languedoc, du Béarn, du Dauphiné, du Vivarais, de la Provence, du Poitou, du Quercy, des Hautes-Cévennes, de Saintonge, du Périgord, du Bas-Languedoc et du comté de Foix. Nous en donnons le texte d'après les papiers Court de Gebelin qui font partie de la collection de M. le pasteur Charles Frossard, t. III (années 1764-1766).
3. Hugues, *les Synodes du Désert*, II, p. 319.
4. *Collection Frossard.* Cette circulaire était destinée au comté de Foix.
5. Il s'agit de Gondot.

ticulières dont ils ont sans cesse besoin et qui forment un courant d'affaires considérables par leur nombre et par leur influence sur la fortune, la liberté, la vie même des intéressés, affaires d'ailleurs très longues dans leur sollicitation, très dispendieuses, plus épineuses encore et qui, jusqu'ici, ont presque toujours échoué, manque d'un crédit suffisant. Sa probité à toute épreuve, son activité, son caractère vif et aimable, sa capacité, son habileté à manier les affaires les plus délicates sont autant de préjugés en sa faveur.

« Ajoutez à toutes ces qualités, qu'il n'est point animé dans cette offre par un vil intérêt. La vue de vos malheurs, le plaisir de concourir à votre soulagement, la satisfaction pour une âme sensible d'employer à faire du bien un crédit unique et que l'on chercherait vainement en tout autre, sont les motifs qui le dirigent. Aussi, ne serait-il point difficile sur les émoluments que vous pourriez lui assigner. S'il lui convenait de faire la guerre à ses dépens, il s'y prêterait certainement. Mais la chose n'étant pas et ne devant pas être, c'est bien le moins, en cas que les Églises acceptent ses services, qu'elles le mettent en état de payer les courses et les voyages en Cour qu'exigent nécessairement des sollicitations de cette nature. Il se flatte enfin, qu'une fois connu de vous, messieurs, vous ne vous repentiriez nullement de ce que vous aurez fait pour lui, mais plutôt chercheriez à vous l'attacher de plus en plus.

« Je viens, messieurs, de remplir ce que l'on exige de moi. En faisant autrement, j'eusse cru manquer à la confiance que vous avez en moi, à ce que je vous dois, à vos intérêts. Je connais les répugnances qu'ont les Églises de défrayer ici un agent ; les préjugés qu'elles ont contre quiconque semble vouloir leur vendre ses services ; le refus que l'on a toujours fait de propositions semblables ; considérations qui forment autant de préjugés contre la commission dont je m'acquitte actuellement. Permettez-moi, cependant, messieurs, de vous faire observer que les circonstances ne sont point les mêmes.

« Jusqu'à présent, ceux qui sollicitaient cette place ne donnaient aucune preuve qui pût faire présumer de leur crédit et paraissaient un peu trop animés par des vues d'intérêt. Ici rien de pareil. La personne qui s'offre a un crédit avéré, tout fait, très étendu, exactement tel que nous pourrions le désirer et s'il exige des émoluments, ce n'est que ceux qui sont indispensables pour le bien de la chose même. Déjà établi, il peut servir à moins de frais, que si l'un d'entre vous se transportait dans cette ville pour remplir les mêmes vues, et à prix égal ce dernier ne jouirait pas du crédit de celui qui s'offre,

ce qui fait une différence du tout au tout *dans un pays surtout où rien ne se fait que l'argent à la main* [1].

« Aussi, messieurs, ne saurais-je trop vous exhorter à prendre ceci en considération; à bénir la Providence qui vous suscite des amis zélés et utiles et qu'un esprit d'économie ne vous fasse pas manquer à ce que vous vous devez et ne soit pas la cause malheureuse que vous laissiez échapper des occasions uniques, d'autant plus que ces nouvelles liaisons sont de nature à ne subsister qu'autant que l'on sera content les uns des autres.

« Je pourrais m'arrêter ici et attendre vos objections. Il en est cependant une qu'il me paraît essentiel de prévenir. Correspondant de toutes les Églises et les deux tiers des provinces m'ayant de plus nommé leur solliciteur dans la capitale, on ne manquera pas de dire : Qu'avons-nous à faire d'un nouveau ? un seul doit nous suffire : il n'est question que de choisir entre celui qui offre et celui qui a été accepté.

« Si l'état des choses était réellement tel, je remettrais entre vos mains mes lettres de créance et vous dirais : Un tel en est digne et seul vous suffit ; mais pour peu que vous considériez l'état des choses, vous n'avez pas de la peine à apercevoir qu'elles ne sauraient aller ainsi.

« La correspondance avec les Églises fondée sur le zèle pour elles et sur la confiance en leur correspondant, d'un côté ; de l'autre, le plus grand crédit en cour, crédit qui est si difficile à obtenir, parce qu'il ne dépend, ni de la bonne volonté, ni de la justice des choses que l'on sollicite, mais uniquement de la naissance ou des emplois, dans un pays où tout se fait par intérêt et nullement pour le bien de la chose, sont deux ressorts, sans lesquels personne ne pourra vous être utile auprès de la Cour.

« Jusqu'ici, non seulement ces deux ressorts n'ont été unis en la même personne, mais jamais aucune société n'a pu les réunir. Tel est cependant l'avantage qui se présente à vous, messieurs, aujourd'hui. D'un côté M...[2], qui jouit du plus grand crédit en Cour, vous offre ses services pour employer ce crédit en votre faveur ; mais il ne connaît point le détail de vos affaires ; il n'a point votre confiance ; il n'est nullement lié avec vous ; il ne saurait avoir votre correspondance directe ; ses emplois ne lui permettant que de solliciter ; ce qui seul emporte un temps très considérable.

« D'un autre côté, vous m'avez ici, moi, honoré de votre ami-

1. C'est nous qui soulignons (*Réd.*).
2. Gondot.

tié et de votre confiance; animé pour vous d'un zèle à toute épreuve, connaissant vos intérêts, à même de composer les mémoires nécessaires pour vos défenses et pour vous procurer des protecteurs ; déjà chargé de votre correspondance, en état, par conséquent, de donner à M...[1], tous les éclaircissements nécessaires pour agir en votre faveur, de recevoir de votre part tout ce que vous aurez à lui faire parvenir et de vous rendre compte de tout ce qui se sera fait en conséquence.

« Cette réunion, unique dans ses circonstances, conforme aux désirs de toutes les Églises, avantageuse dans ses effets, sûre dans ses succès, ne laisse aucun lieu de douter que vous la rejetiez et que vous ne cherchiez tous les expédients propres à l'amener à une heureuse fin. Je l'attends, messieurs, de votre sagesse, de votre zèle, pour les Églises ; du sentiment de votre propre intérêt ; je l'attends de votre amitié pour moi qui ne s'est point démentie jusqu'ici et qui m'a soutenu contre tous les obstacles et toutes les traverses. Je ne m'attends pas même à aucune division dans les Églises à ce sujet, puisque si quelques-unes enchaînées par des raisons particulières, ne m'ont pas supposé assez de crédit pour qu'à l'imitation des autres elles me choisissent pour leur solliciteur, elles n'auront rien de pareil à objecter.

« Enfin, dans l'état où sont les Églises, elles doivent regarder comme un grand avantage des propositions de cette nature qui ne peuvent que contribuer d'une façon ou d'une autre à les faire mieux connaître et à adoucir leur sort.

« Veuille le Seigneur présider sur vos délibérations et empêcher que rien ne vous écarte de vos vrais intérêts. Honorez-moi toujours de votre bienveillance et soyez bien persuadés de l'estime et de l'affection vraiment fraternelles avec lesquelles je ne cesserai d'être,

« Messieurs très chers et très honorés frères, votre très humble et très obéissant serviteur et correspondant

« COURT DE GEBELIN. »

Voici, d'après un plan tracé par Gebelin lui-même en février 1765, quelles seront les occupations du solliciteur choisi :

« Je n'attends rien des ministres d'Etat, rien du clergé, si ce n'est qu'il garde le silence ou se plaigne faiblement. Peut-être des Parlements, mais il leur faudrait un puissant motif.

1. Gondot.

« On n'obtiendrait donc que des grâces particulières, mais elles n'intéressent pas tout le corps. Il faut en solliciter de générales : c'est surtout ce qu'ils désirent dans un Agent : que dans toutes les occasions il puisse protester de leur innocence, de leur fidélité, de leur amour pour le roi.

« Qu'il prenne leur défense sur les choses qui les font condamner telles que leurs assemblées, leurs maisons d'oraisons, leurs mariages, leurs baptêmes, leurs ministres, qu'il les croie fortes, innocentes, sans quoi il se taira, ou plaidera mal.

« Qu'il sollicite l'abolition des lois pénales par tous les moyens honnêtes et permis.

« Cela forme comme deux partis : pour le dernier beaucoup de zèle, beaucoup de temps, beaucoup de connaissance, pour le premier beaucoup de crédit dans les bureaux[1]. »

Saisis de cette demande, les synodes provinciaux délibèrent sur cette importante question. Les uns, après examen de la Discipline, reconnaissent qu'ils ne peuvent statuer définitivement, car la pratique constamment suivie « s'oppose à ce qu'une province particulière prenne une détermination relative à la cause commune sans un concours unanime[2] ».

D'autres demandent de plus amples détails[3], et désirent connaître le nom du gentilhomme qui offre ainsi ses services aux Églises protestantes. Paul Rabaut[4] insiste pour être renseigné sur ce point :

« Quant à la personne qui faisait l'objet du mémoire que vous m'envoyâtes il y a quelque temps, écrit-il le 22 mai 1765, lequel je communiquai aussitôt, il paraît que si on la connaissait, on serait disposé à l'accepter, surtout si c'est la personne qu'on soupçonne, M. Elie de Beaumont[5]. »

1. *Collection Frossard*, Papiers Court, etc., 5e édition, t. III.

2. Synode de Saintonge (juillet 1765), Hugues, II, p. 379; — Synode du Périgord (août 1765), Hugues, II, p. 392.

3. Voyez Colloque de l'Angoumois (mai 1765). Hugues, II, p. 377.

4. Consultez sur ce point, Dardier, *Paul Rabaut, ses lettres à divers*, II, p. 15, 17, 27, 37, 42, 46, 51.

5. En s'appuyant sur cette lettre de Paul Rabaut du 22 mai 1765, M. Charles Dardier s'exprime ainsi : « Aux traits divers dont il esquisse sa physionomie, son talent et son caractère, on devine que Gebelin veut parler d'Élie de Beaumont, et ses correspondants ne s'y trompèrent point. » Nous pensions, au contraire, que le portrait tracé par Court de Gebelin dans la

La réponse de Court de Gebelin à cette question se fit attendre; de peur de mécontenter le gentilhomme qui offrait ses services, s'il n'était pas accepté par les Églises, il hésitait à faire connaître son nom. Il se décida pourtant à renseigner Paul Rabaut puisqu'il lui écrivit le 25 octobre 1765[1] :

« N'ayant rien de bon à dire à celui qui s'offre pour solliciter, je l'avais comme perdu de vue; peu de temps avant mon indisposition, il écrivit lettres sur lettres à un de mes amis pour renouer nos conférences. Il m'apprit qu'il avait fait prévenir le ministre au sujet de la qualité de député des protestants; que celui-ci, non seulement avait approuvé la chose, mais avait même fait connaître qu'il y donnerait son autorisation dans le temps; qu'il recevrait avec plaisir les mémoires qui lui viendraient par ce canal, sûr qu'ils seraient comme ils devaient être. En conséquence, il était question de savoir si l'on irait plus avant auprès du ministre ou si l'on agirait auprès des intéressés pour se faire revêtir auparavant de la qualité que l'on postule. Je fus très décidé pour ce dernier avis; rien à ce qui me paraît ne serait plus déplacé que de commencer par le consentement du ministre : 1° Si les réformés ne veulent rien faire, il est très inutile et même dangereux de se mettre en avant; 2° Et au cas que les réformés acceptassent, ils sembleraient tenir leur député du ministre, ce qui dans les suites pourrait avoir des conséquences fâcheuses. Il se rendit à ces avis, sans négliger d'entretenir le ministre dans ces bonnes dispositions. Il fut ensuite question de la manière dont j'informerais les provinces de cette nouvelle circonstance, qui ne peut que changer nécessairement la face des affaires. Là-dessus je demandai du temps pour y réfléchir. Ayant eu dès lors occasion de lui écrire, je lui marquai

circulaire aux Églises du mois de février 1765 ne pouvait désigner l'illustre avocat. La lecture de la correspondance de Gebelin nous a fait découvrir le nom du gentilhomme qui offrait ses services aux Églises protestantes. Le nom de *Gondot* est écrit en entier dans la lettre de Gebelin à Paul Rabaut du 25 octobre; il se trouve également dans le brouillon de la lettre à Pierredon de mai 1766 (Collection Frossard). L'initiale G figurait également dans la lettre de Paul Rabaut du 12 mars 1760 et en attribuant cette initiale au nom de Gebelin comme l'a fait M. Dardier, cette lettre perd son sens véritable. Voyez Dardier, II, p. 42. Corrigez avec ces indications les passages suivants : t. I, préface, VIII, t. II, p. 26, note 6, p. 37, note 2, p. 32, p. 48, note 5, p. 51, note 2.

1. Papiers Rabaut, *Correspondance*, t. XIII, folio 85 (*Bibliothèque de la Société du Protestantisme français*).

qu'après mûre réflexion et consultation, j'allais demander incessamment la convocation d'une assemblée des intéressés, parce qu'en y paraissant avec les pièces nécessaires, on avancerait plus dans une heure que dans six mois d'écritures. On couperait court à mille difficultés et tout se ferait plus en règle. J'ajoutais une longue liste de tous les objets qu'il s'engageait de connaître et de soutenir par là, sans que ce fût le chemin de la fortune, à moins qu'il n'eût de grands succès, sur quoi je l'assurais de la reconnaissance des protestants et que de mon côté, si je continuais de rester ici, je lui épargnerais bien du travail en restant chargé de la correspondance et de la composition de divers mémoires.

« J'en reçois aujourd'hui une lettre de Fontainebleau; il approuve très fort la demande d'une assemblée des intéressés; ne doute pas qu'en plaidant sa cause, je ne réussisse; proteste que, dans ce cas, il agira avec toute la vivacité et la candeur possible, et ce qu'il dit là est exactement dans son caractère. Me voilà donc embarqué dans une affaire importante et épineuse, plus tôt et plus vivement que je ne pensais. Je vais écrire à MM. les convocateurs du Synode national afin qu'ils en délibèrent incessamment et qu'ils invitent chaque province à s'y rendre. Je tâcherai de faire appuyer ma demande par d'autres provinces pour lui donner plus de poids et je me flatte que vous, cher ami, en votre particulier, non seulement n'y serez point opposé, mais encore ne négligerez rien de tout ce que vous croirez propre à faire réussir une entreprise de cette nature dont les suites peuvent être si grandes.

« Il désire encore que son nom ne soit pas connu et m'a seulement permis de le dire en confidence aux plus intimes de mes amis et de la discrétion desquels je sois bien sûr. Je vais donc vous l'apprendre, à condition que ce soit entre nous. C'est M. Gondot, secrétaire général de Messieurs les maréchaux de France, juge de la connétablie, etc. »

Gondot jouissait, en effet, d'un certain crédit, et avait été successivement secrétaire du duc de Biron et de Messieurs les maréchaux de France; devenu juge de la connétablie, il remplissait aussi les fonctions de commissaire des guerres. Ce gentilhomme aimait beaucoup les lettres et il employait ses loisirs à composer de petites pièces de théâtre. Citons parmi ses œuvres badines : *Les Bergers de qualité, parodie de Daphnis et Chloé* (1752). — *Les fêtes des environs de Paris, parodie des fêtes grecques et romaines* (1753). —

Le prix de la Beauté ou les couronnes pastorales (1760). — *Nanine, sœur de lait de la reine de Golconde* (1768). Le titre seul de ces productions prouve que leur auteur n'affectionnait pas le genre sérieux, et l'on comprend facilement l'hésitation, l'étonnement même qui s'empara de l'esprit des austères pasteurs du Désert quand on leur proposa de confier la défense du protestantisme à un littérateur qui cultivait un genre aussi léger. Cependant, pour ne point engager leur propre responsabilité, plusieurs synodes provinciaux pensèrent que seul le Synode national était compétent pour statuer.

Aussitôt Court de Gebelin, tant était grande sa confiance en M. Gondot, s'adressa au Synode des Hautes-Cévennes qui avait été désigné en 1763 pour convoquer le prochain Synode national.

Cette province, qui ne connaissait pas le nom du solliciteur proposé, se réunit extraordinairement au mois de janvier 1766, et fixa au 3 juin de cette année la tenue du Synode national. Enthousiasmé, Gebelin annonça cette bonne nouvelle à son ami Charles de Vegobre, dans une lettre du 6 avril 1766 [1] :

« Voilà le Synode national fixé au 3 juin. Je ne sais ce qui en résultera, mais je suis prêt à tout événement jusqu'à présent, ne voyant rien au delà. Vous aurez peut-être su la manière dont j'ai écrit à Lausanne au sujet du solliciteur, et le point de vue sous lequel j'envisageais cet objet. D'ailleurs, les Églises seront fort les maîtresses de se décider à leur choix sans qu'il en résulte de fâcheux effets. Il ne s'agit nullement d'un représentant, simplement d'un solliciteur et celui-ci certainement n'exige pas la même confiance que celui-là. »

Un mois après, il lui annonçait, le 26 avril 1765, que les synodes provinciaux allaient être consultés :

« La plupart des provinces m'ont accusé la réception du mémoire au sujet du solliciteur. On promet d'en parler dans les synodes provinciaux qui doivent s'assembler bientôt ; presque toutes deman-

1. Papiers Court, volume 11. *Bibliothèque publique de Genève.* — Court de Gebelin tint son ami de Vegobre au courant de tous les incidents de cette affaire. Dès le 10 mars 1765, il lui écrivait :

« Par le même courrier, je rends compte au comité de Lausanne d'un

dent de plus grands éclaircissements ; quelques-unes disent qu'elles s'en rapporteront à ce que feront les autres. »

Et il ajoutait le 14 juin 1765 :

« Si la personne qui s'offre pour solliciteur n'avait pas les qualités qu'exige une vocation de cette nature, je ne me serais donné nul mouvement en faveur de son projet. Avant que d'agir je prévoyais tous les obstacles, tous les *si* et tous les *mais*, et le tort qu'il en pouvait même résulter pour moi en cas de non réussite ; malgré tout cela, j'eusse cru manquer essentiellement en me refusant à ces démarches et céder à toute la peine qui en allait résulter.

« Son accès auprès des supérieurs est sûr, ses talents et ses lumières reconnues, nul doute sur sa probité. Il est fâcheux que, faute d'argent, on laisse échapper une si bonne occasion ; d'autant plus que, n'étant pas chargé de la correspondance et ayant en cela un adjoint, on saurait toujours quel degré de confiance on devrait lui donner. Mais ce maudit argent, qu'il fait de mal ! »

Puis il lui rendait compte des bonnes dispositions du ministère, écrivant à Vegobre le 14 novembre 1765 :

« J'ai aussi eu des conférences avec la personne qui s'est offerte pour solliciteur. Elle a sondé le ministre qui a témoigné en être bien aise, et qui a promis de donner son agrément. Il était question de décider si l'on pousserait à la roue ou si l'on se retournerait du côté des Églises. Ce dernier parti m'a paru l'unique, vous en sentirez parfaitement les raisons. Nous nous sommes donc déterminés à cela et en conséquence je demande un Synode national et le plus tôt qui se pourra pour ne pas laisser échapper l'occasion. On terminerait en même temps ce qui me concerne. Comme plusieurs provinces me pressent d'ailleurs pour demander cette assemblée, je me flatte que cette assemblée aura lieu. »

Mais toutes les difficultés devaient recommencer, et Gebelin s'était trop hâté de croire au succès de son entreprise. Dès que la grave nouvelle de la convocation d'un Synode national

objet important qui m'a beaucoup occupé depuis environ cinq semaines. C'est une personne d'un très grand crédit qui offre ses services aux protestants pour toutes leurs sollicitations particulières auprès de la cour. Je ne sais ce qu'en penseront les provinces ; ce serait une très bonne affaire pour eux. »

fut connue par les Églises, celles-ci furent plongées dans une agitation profonde; quelques-unes se montrèrent favorables au projet de Court de Gebelin, d'autres le combattirent avec acharnement.

Dans la session des Synodes provinciaux de 1766 cet important sujet figure à l'ordre du jour. Les provinces de Dauphiné, du Vivarais, du Velay, du Périgord et de l'Agenais, consentent à la tenue du Synode national et nomment leurs délégués [1].

La province de Saintonge et d'Angoumois fait des réserves; elle estime que le moment est peut-être mal choisi pour désigner un solliciteur, elle donne toutefois mandat au consistoire de Bordeaux d'examiner les autres motifs qui pourraient militer en faveur de la tenue du Synode national.

L'Église de la Rochelle, par l'organe du pasteur Picard, proteste avec véhémence dans une longue supplique adressée à toutes les provinces. Il est important d'en connaître les termes, car ils montrent l'irritation profonde de certains pasteurs contre Court de Gebelin :

Messieurs et très honorés frères en Jésus-Christ notre Seigneur [2].

M. Picard notre cher pasteur nous a communiqué dans notre assemblée ordinaire du premier mercredi de ce mois la lettre qui lui a été adressée en date du 12 février par M. Pierredon, un des pasteurs de votre province, et qui ne lui est parvenue que le 28 du même mois. Quoique cette lettre ne soit écrite qu'à notre pasteur seulement et qu'elle ne soit signée que par M. Pierredon, nous y répondons au nom de la province d'Aunis comme si cette lettre étoit adressée à notre province, et soussignée par deux de vos pasteurs comme les sin. nat. le prescrivent, ou par un pasteur et un ancien (c'est de cette manière que nous fut adressée la lettre que nos très chers frères de la province du Bas-Languedoc nous écrivirent [au sin. nat. de 1763 le 27 X^{bre} 1762 pour nous inviter au dit sinode de 1763]) et nous vous adressons, Messieurs et très chers frères, notre réponse, persuadés que c'est par votre ordre que M. Pierredon nous a invité par la personne

1. Mai 1766. Hugues, II, p. 398-410.

2. Collection Guiton, *Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme.*

de notre pasteur d'envoyer des députés au sin. nat. que vous avez fixé au 3 juin proch^{n} .

Nous sommes trop attachés à ce qui regarde les protestans de ce royaume, nos frères, nos amis compatriotes, nous sommes trop pénétrés de l'obligation sacrée de vivre en concorde et en union fraternelle avec eux; nous trouvons trop de plaisir à remplir ce devoir; et nous sommes trop reconnaissants d'avoir obtenu au dernier sin. nat. la demande que nous fîmes d'être déclarés province ecclésiastique pour ne pas contribuer de tout notre pouvoir au bien général, et pour ne pas saisir toutes les occasions de donner des preuves des sentimens qui nous animent.

Nous ne pouvons pas dans ces circonstances donner des marques plus certaines de notre amour pour le bien général qu'en vous faisant part de nos réflexions sur la convocat^{n} du sin. nat. au 3 juin prochain. Vous nous dittes, messieurs et très honorés frères, « que M. de Gebelin vous ayant demandé la convocation d'un sin. nat. au sujet du sollicit^{r} proposé depuis quelque temps aux Egl. de ce R. il vous a paru qu'une telle assemblée étoit nécessaire soit pour l'acceptation ou pour le refus; et qu'en conséquence, vous l'avez fixée au 3 juin ».

Nous pensons, messieurs, et très honorés frères que cette assemblée est non-seulement inutile, mais qu'elle est préjudiciable à nos véritables intérêts, c'est ce que nous allons vous démontrer. Si nous nous laissions aller à tous les détails que pourroit entraîner la discussion de tout ce qui est relatif à cette convocation notre lettre passeroit les bornes les plus ordinaires de ces sortes d'écrits, nous indiquerons seulement les chefs de nos réflexions, et commençant par les moins importantes, nous finirons par les objections les plus fortes.

1) La lettre à laquelle nous répondons contient si succinctement les motifs de la convocation qu'il n'est pas possible que selon ce que prescrivent les sin. nat., nous munissions nos députés d'instructions suffisantes en matière si grave : ce qui, pour le dire en passant, est bien contraire à l'article 23 des matières générales du 5° sin. nat. tenu à Paris en 1765.

2) Il nous semble que ce n'est pas sur la réquisition d'un simple particulier (quelque mérite qu'il ait ailleurs) qui n'est revêtu d'aucun caractère, qui même n'a aucun droit d'entrer dans l'assemblée qu'il demande, qu'un sin. nat. peut et doit être convoqué.

3) Il paraît au contraire, par tous nos sin. nationaux que ce sont les besoins des Églises qui ont décidé, et qui doivent décider de leur convocation; ces besoins se manifestent par les lettres que l'on

adresse à l'Église convocatrice. Or, il ne paroit pas que quelques Égl. du R. ayent requis cette assemb. et ayent envoyé en conséquence les motifs de leur réquisition à l'Église convocatrice p. être communiquée aux autres Églises, car la lettre à laquelle nous répondons n'en fait aucune mention.

4) Aucune question, même relative au bien général, qui aura été examinée et jugée par les sin. nat^{x} précédens ne doit être remise sur le bureau à l'examen d'un autre sin. nat. à moins d'une grande nécessité et d'un changement notable dans les circonstances; cela est expressément recommandé dans tous nos sin. Or, la question dont parle la lettre à laquelle nous répondons, a été examinée, discutée et jugée au dernier sin. nat. Elle étoit la seconde des questions contenues dans la lettre ci-dessus citée du 27 déc^{bre} 1762.

5) A plus forte raison, ne doit-on pas donner pour unique motif de la convocat^{n} d'un sin. nat. l'examen d'une question, quelqu'importante qu'elle puisse être, qui auroit déjà été traitée et décidée et à laquelle les circonstances étant les mêmes, il y a lieu de présumer qu'on prendra le même parti.

6) On ne pourroit pas objecter raisonnablement que les actes du dernier sin. nat. ne font aucune mention de la décision de cette question; car ceux qui assistèrent à cette respectable assemblée n'ont pas oublié que le silence qu'on garda à cet égard dans les actes étoit fondé sur de très solides raisons. Ces raisons sont également solides aujourd'huy, et si l'on ne s'assemble que pour cette seule raison, et qu'on prenne le même parti qu'on prit en 1763, comme cela peut être; on ne pourra pas s'empêcher, si l'on veut être conséquent, de ne faire aucune mention de cette décision dans les actes; et alors quelles inquiétudes certaines gens n'auront-ils pas sur cette assemblée qui ne sauroit demeurer secrette, lorsqu'ils n'appercevront aucune trace de leurs travaux! Ainsi, si l'on nous faisoit cette objection, vous voyez bien que loin de détruire notre sentiment, elle le favorise.

7) Nous sommes d'autant mieux fondés à soutenir à l'égard de cette question, que les circonstances sont les mêmes qu'en 1763 lorsqu'on se décida pour la réjection, que ce ne sont pas les Églises dont les besoins reconnus réels et pressans puissent solliciter légitimement la convocation d'un sin. nat. qui demandent aujourd'hui que cette question soit de nouveau examinée et jugée en sin. nat. Au contraire, c'est le même particulier qui sollicita le sin. nat. en 1763, qui en demande encore un autre; et comme nous savons qu'il a entretenu correspondance *à ce sujet* avec diverses Églises, nous

sommes fondés à croire que les démarches auprès de ces Églises n'ont pas eu le succès qu'il désiroit, autrement, ces mêmes Églises solliciteroient ce qu'il demande.

8) En rendant à la personne qui sollicite le sin. national toute la justice qui lui est due quant à la pureté de ses intent[s], nous ne pouvons pas nous empêcher pourt[t] de raisonner sur l'espèce des moyens qu'elle employe pour manifester son zelle; et nous sommes d'autant mieux fondés à raisonner sur ces moyens qu'elle néglige des occupations qu'elle n'auroit pas dû abandonner. Cette personne qui prend si fort à cœur les intérêts des provinces de ce R. et à qui nous souhaiterions une connoissance aussi profonde de ces intérêts qu'elle a d'attachement pour le bien général a été invitée plusieurs fois d'habiter le lieu de sa demeure accoutumée, et d'y remplir des fonctions dont elle s'est toujours acquittée avec exactitude et intelligence. Elle a abandonné ce domicile et abdiqué un état pour lequel elle a pris des engagemens les plus formels en 1763, pour embrasser un parti pour lequel elle n'a pas l'approbation générale de ceux qu'elle veut servir.

9) Nous n'entrerons point dans l'examen de la question, puisque nous disons qu'elle est jugée; nous ne raisonnons point sur le solliciteur proposé parce que nous n'avons aucune des connoissances nécessaires, nous savons seulement que nous ne devons pas en avoir, et nous dirons qu'il ne nous convient pas à nous P. qui sommes dans le Royaume sans reconnoissance publique, à qui toute assemblée religieuse, bien plus nécessaire qu'une assemblée politique est défendue, à nous contre qui mille décisions munies du sceau des loix prononcées en différens tems subsistent encore, de convoquer une assemblée purem[t] politique, et qu'en le faisant, nous encourons le blâme de gens sages, éclairés et pacifiques.

10) Nous disons plus et nous ajoutons que quand nous pourrions oublier pour un moment l'espèce de servitude où nous sommes, il nous convient encore mieux à nous, proscrits et cependant tolérés, à nous, tenus sous le joug et jouissant pourtant en quelque sorte des douceurs de la tolérance, de charger quelqu'un de dire tout haut qu'il faut nous donner plus qu'on ne nous permet, et nous accorder plus que nous n'avons pris: que c'est courir les plus grands risques de voir cette démarche interprétée à notre désavantage, d'entendre dire qu'au lieu d'être reconnaissans d'une faveur à laquelle nous ne devons pas nous attendre, l'ingratitude est entrée dans nos cœurs; que nous agissons en sujets qui exigent, tandis que nous devons constamment nous conduire en sujets qui supplient.

11) Enfin, la démarche qu'on veut faire nous semble d'autant plus périlleuse que bien loin d'être dans des circonstances semblables à celles de 1763, nous nous trouvons dans des conjonctures extrêmement délicates.

1° Nous venons de perdre M. le Dauphin justement regretté de tous les ordres de l'État, mais dans l'esprit duquel on a justement ou tellement supposé des principes opposés à la tolérance et à notre bien-être, que le plus grand nombre de nos compatriotes des deux classes en est persuadé : comment interprétera-t-on le sin. nat. peu de temps après cette mort ?

2° L'assemblée du clergé va recommencer ses séances au 1[er] May prochain ; et quand même ces séances ne se tiendroient que par commissaires, elle est toujours censée subsister. Est-il prudent de s'assembler en Juin ?

3° La mort de Stanislas le Bienfaisant peut donner des inquiétudes au gouvernem[t] au sujet de quelques-unes de nos provinces frontières de l'Allemagne.

4° La milice qui se tire de nouveau après plusieurs années de décharge de cet impôt sur la liberté de plus d'un million de sujets afflige tous les peuples, et fixe l'attention des ministres. Toutes ces circonstances méritent la plus sérieuse attention.

De toutes ces réflexions, messieurs et très honorés frères, nous tirons la conséquence que nous avons annoncée dès le commencem[t] de cette lettre ; c'est que l'assemblée indiquée au 3 Juin est non seulement inutile, mais même très préjudiciable à nos véritables intérêts, et nous ajouterons une réflexion générale sur le motif de cette assemblée.

On n'est pas aujourd'hui à reconnoître les maux sans nombre qu'a produit la Révocation ; on n'est pas à ce repentir de la Déclaration donnée sous le règne du plus doux des Roix en 1724, mais on a encore du respect pour des fautes que des ministres mal instruits firent faire à Louis 14, et le clergé est encore trop accrédité pour que l'on anéantisse tout à l'heure les loix qui nous font gémir. Cependant nous jouissons d'un repos, d'une liberté dont il y a 20 ans, nous n'aurions jamais osé nous flatter, humainement parlant ; après la Providence à qui nous en devons des actions de grâces comme à notre protectrice, attribuons notre bien être à une façon de penser bien plus conforme au bonheur de l'Etat que celle qui dirigea les événemens de 1685 et de 1724.

Nous voyons toujours les effets heureux de cette tolérance que la loi naturelle et que l'Évangile auroient dû inspirer il y a longtems,

non seulement chez ceux chargés de l'administration de la chose publique, non seulement chez notre Souverain dont le cœur est si bon et dont l'âme est si belle, mais encore dans toutes les classes de la multitude; nous en apercevons sensiblement les progrès; et nous avons tout lieu d'espérer que l'avenir nous développera des événements encore plus favorables; mais, dira-t-on, il faut hâter ces jours que nous entrevoyons plus heureux, car il ne nous convient pas de les attendre les bras croisés : à cela nous répondons que deux moyens peuvent être efficacement employés; nous croyons même que ce sont les seuls qui doivent être mis en usage; le premier, c'est de se montrer dans toutes ses actions attachés au principe de notre sainte Religion, donc, constammt conséquents : de ne perdre aucune occasion de faire connoître les Prot., ce qu'ils sont, en effet; car combien n'y a-t-il pas encore de personnes qui ne nous connoissent pas? Nous en jugeons par la quantité de ceux que nous rencontrons tous les jours dont les yeux se décillent sur notre compte.

L'autre moyen, non moins importt et qui ne doit pas être négligé, c'est de s'opposer autant qu'il est possible à toute démarche qui ne seroit pas murement réfléchie; et de la désavouer hautement dès qu'elle est préjudiciable à nos véritables intérêts.

Lorqu'on n'a pas réussi à l'empêcher en se conduisant avec persévérance et avec circonspection, attendons un meilleur sort de la bonté de notre monarque, de la saine politique des ministres, de l'esprit de paix des ecclésiastiques, des lumières de la véritable philosophie, et de l'esprit de support répandu sur une partie considérable des peuples.

Nous sommes persuadés, messieurs et très honorés frères que ces raisons n'auront pas échappé aux Eglises auxquelles vous avez adressé votre convocation, et qu'elles vous les auront communiquées, et nous ne doutons point qu'en conséquence vous ne différiez cette assemblée générale; que vous n'attendiez pour la former, des conjonctures plus favorables pour rassembler une multitude de membres épars des Églises du Seigneur, et des objets plus nécessaires et plus difficiles à déterminer.

Une telle assemblée occasionne beaucoup de dépenses, cause des fatigues considérables et prive des personnes, des familles, des Églises de pasteurs et d'anciens pendant un long intervalle. Ce n'est que des raisons de la plus grande importance et généralement reconnues telles qui puisst faire entreprendre de tels voyages et courir les risques inévitables de la réunion.

Nous vous conjurons de faire les observations les plus mûres sur toutes ces remarques; nous ne doutons point qu'elles ne produisent les meilleurs effets, et qu'elles ne vous portent à annuler la convocation. Nous attendons aussi des sentimens qui nous unissent les uns aux autres que vous voudrez bien nous accuser réception de notre lettre et nous instruire de l'effet qu'elle aura produit en vous.

Nous avons l'honneur, etc.

Signé: Picard, pasteur et (illis.)

P.-S. — Nous communiquons par ce courrier toutes ces réflexions aux provinces qui nous entourent et nous suivons en cela le texte du sin. ne négligeant aucune occasion de montrer notre zèle pour le bien général, et notre attachem[t] à la concorde et à l'union fraternelle.

Mais c'est au Synode provincial du Bas-Languedoc que la discussion fut la plus approfondie et la plus digne. Paul Rabaut et son fils Saint-Étienne avaient été tenus au courant de toutes les phases de la négociation, ils connaissaient le nom du solliciteur proposé; ils pouvaient ainsi éclairer leurs collègues et développer les motifs qui, d'après eux, s'opposaient à confier un mandat aussi important à un gentilhomme qui, jusque-là, s'était beaucoup occupé de théâtre, mais n'avait guère étudié les lois barbares qui frappaient encore les protestants.

Le Synode[1] repoussa la demande présentée par Court de Gebelin, et afin d'éviter tout conflit avec les représentants des Églises des Hautes-Cévennes qui, sur des renseignements insuffisants, avaient pris l'initiative de la convocation du Synode national, il chargea les pasteurs Rabaut de Saint-Étienne et Louis Valentin d'assister aux prochaines séances des Synodes provinciaux des Hautes et Basses-Cévennes.

Malgré son amitié pour Court de Gebelin, Rabaut de Saint-Étienne accepta cette mission délicate. Dans plusieurs lettres dictées par son amour profond des Églises, il expose à son ancien maître les motifs qui l'ont déterminé à combattre la candidature de Gondot :

1. Synode du Bas-Languedoc (avril 1766). Hugues, II, p. 389.

Anduze, 26 avril 1766.

Monsieur et digne ami[1].

Je vous écris aujourd'hui d'Anduze, étant de retour du Synode des Hautes-Cévennes où j'avais été député avec un de mes collègues par le Synode de ma paroisse. On agita beaucoup dans notre provincial la question d'un solliciteur que vous avez proposé, elle fut rejetée presque unanimement. On fit plus, on nomma deux députés pour se rendre incontinent dans les H[autes]-Cév[ennes] afin d'y protester contre la convocation illégale du national, et en empêcher la tenue.

Je ne refusai point la commission dont on me chargea expressément parce que j'étais convaincu moi-même du danger qu'il y a de tenir un national dans les circonstances présentes.

Je savais que je me trouvais en cela d'un sentiment différent du vôtre, mais je savais aussi que vous connaissiez combien le bien public doit l'emporter sur des considérations particulières, et que vous me blâmeriez vous-même si je préférais le faux avantage d'être de votre avis en trahissant ma pensée, au devoir indispensable de parler suivant mes sentiments.

Le provincial des Hautes-Cévennes a délibéré que la tenue du national était dangereuse et en conséquence il l'a rejetée. On a cependant résolu d'attendre les avis des autres provinces afin de ne point agir aussi précipitamment que l'on l'avait fait.

Je ne doute pas, mon digne ami, que, quoique cette délibération soit contraire à votre avis, elle ne vous décourage cependant pas. On a tremblé quand on a pensé que l'on allait remettre les intérêts et peut-être le sort de trois millions de sujets entre les mains d'un homme que l'on ne connaît pas, qui ne veut se charger que des affaires particulières, d'un seigneur de *quarante-cinq mille livres de rente*, qui demande *quatre mille* livres d'appointements[2].

On a craint de présenter au gouvernement un corps redoutable ayant enfin un chef, à ce même gouvernement qui vient de réprimer

1. Papiers Rabaut de Saint-Étienne (*Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme*). Comparez lettre datée de Nîmes, 20 août 1766, *Bulletin* 1897, p. 547, et complétez à la fin de la lettre le nom G[t] [ondot].

2. Dès le 22 novembre 1765 Rabaut de Saint-Étienne écrivait à Gebelin : « Ne craignez-vous pas que l'on objecte que M. G [ondot] paraît avoir des vues intéressées et que lors même que nous serions assez imprudents pour nous y livrer et les écouter, nous ne serions pas assez riches pour les satisfaire ? Vous connaissez la lésine de nos Églises. » Papiers Rabaut de Saint-Étienne (*Bibliothèque du Protestantisme français.*)

les Parlements qui avaient formé une semblable entreprise beaucoup mieux ourdie et mieux fondée. Mille raisons pouvaient être alléguées. Il est très vraisemblable que le national n'aura pas lieu, et que quand il serait convoqué cette proposition y sera rejetée.

Je crains bien, mon bon ami, que l'on ne vous accuse même de trop de crédulité pour vous êtes livré à un projet qui a si peu d'avantages tel qu'il est et qui peut avoir de grands inconvénients. Ce projet avait été rejeté en 1763, et de ce que le solliciteur est trouvé, il ne s'en suit pas que...

Vous ne tarderez pas à avoir des lettres sur ce chapitre. Si vous avez le temps de m'écrire, marquez-moi, je vous prie, votre sentiment. Craignez les projets et leurs auteurs, ils ne peuvent que vous être funestes.

Agréez, etc. SAINT-ÉTIENNE.

Le projet conçu par Gebelin au commencement de l'année 1765 et qui l'avait préoccupé pendant de longs mois était repoussé par les Églises. Le Synode provincial des Hautes-Cévennes[1] annonçait officiellement, le 3 mai 1766, que, par une décision solennelle, il avait suspendu la tenue du Synode national[2].

Entraînés par une défiance qu'expliquaient les persécutions dont ils étaient les victimes depuis si longtemps, les protestants ne consentaient point à confier leur sort à un « gentilhomme catholique ». Ils le soupçonnaient d'agir par intérêt et de partager la cause du roi plutôt que de combattre en faveur de la liberté de conscience.

1. Synode des Hautes-Cévennes (avril 1766). La décision prise est ainsi conçue : « Les Hautes-Cévennes, chargées de la convocation du Synode national, en ayant fixé la tenue le 22 janvier dernier ou 3 juin prochain, et reçu depuis lors de la part de quelques provinces des difficultés et des oppositions à cet égard, il a été résolu d'en écrire à toutes celles du royaume de suspendre ladite assemblée jusques à ce qu'elles aient donné leur avis; et comme l'Église de La Rochelle a fait circuler sans droit sa lettre révocative, M. Pierredon est chargé de lui adresser les plaintes de cette province (Hugues, II, p. 395). De son côté le Synode des Basses-Cévennes (avril 1766), auquel assistait Rabaut de Saint-Étienne, prenait la délibération suivante : « L'assemblée a appris avec plaisir le renvoi du Synode national que la province des Hautes-Cévennes avait convoqué, d'autant plus qu'après avoir raisonné sur ce sujet, elle aurait sollicité ladite province de le renvoyer. » (Hugues, II, p. 392.)

2. Cette circulaire a été publiée dans le *Bulletin*, tome XI (1862), p. 299.

En 1763 le Synode national avait refusé les bons offices du marquis de Gudane, trois ans plus tard la majorité des Synodes provinciaux se montrait hostile au choix du vaudevilliste Gondot.

Cet échec causa au fils d'Antoine Court une grande douleur et une cruelle déception. Au moment où il croyait toucher au but, son plan tout entier était bouleversé. Il rencontrait au premier rang de ses adversaires d'anciens amis, qui travaillaient comme lui avec ardeur au relèvement des Églises sous la Croix.

Il fit part de son découragement à Pierredon, pasteur d'Alais, qui avait appuyé au Synode des Hautes-Cévennes la proposition de convocation du Synode national. Il s'exprimait en termes assez vifs :

A M. Pierredon.

« Monsieur et très honoré frère,

« Je chercherais en vain des expressions pour vous témoigner la surprise, l'étonnement et la douleur que me cause la déconvocation du Synode national ; les raisons sur lesquelles on l'appuie et les conséquences injurieuses et funestes qui en résultent pour votre province, pour M. Gondot et pour toutes les Églises. N'ayant rien à me reprocher dans toute cette affaire, je pourrais garder sur tout cela le plus profond silence ; mais je suis trop attaché aux Églises et trop convaincu de la bonne foi avec laquelle, vous en particulier, monsieur et très honoré frère, avez agi à cet égard pour ne pas décharger mon cœur dans votre sein et ne pas rendre justice à la vérité. Premièrement, monsieur, votre province s'est entièrement commise en se prêtant à la dissolution du S. N. On en triomphe en traitant la convocation que vous en aviez fait de *convocation illégale et précipitée*, contre laquelle on a *dû protester*. J'en ai les preuves en main et sûrement on ne s'en tiendra pas là. Vous voyez que l'on ne vous ménage pas vous-même et que l'on vous met de moitié dans tout le mal que cette convocation aurait fait. Et qui ? Ceux-là même qui vous ont poussé à défaire ce que vous aviez fait, et qui s'en attribueront toute la gloire, car sans eux quel mal ne se serait pas fait ? Si ces provinces vous insultent à ce point, celles qui avaient désiré cette assemblée auront aussi à plus forte raison droit de se plaindre amèrement, car l'opposition de quelques-unes ne

devait jamais faire manquer ce rendez-vous; dès qu'il était donné, il fallait renvoyer les plaignantes à y déduire leurs raisons; c'était là le vrai tribunal qui devait les juger et non le Synode convocatif qui se trouve juge et partie.

« Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'une pareille conduite anéantit les Synodes nationaux et qu'à l'avenir nul n'osera se mettre en chemin pour s'y trouver, crainte d'une dissolution qui bouleverse tous leurs projets et qui rende inutiles tous leurs préparatifs. Certainement, rien n'est plus propre à décrier les chefs des Églises réformées et à faire regarder leurs décisions comme des jeux d'enfants qui changent à l'instant du blanc au noir, ne savent jamais ce qu'ils veulent et sont toujours de l'avis du dernier qui leur parle.

« Encore deux jours et votre lettre me trouvait parti; je vous avoue qu'à mon arrivée chez vous, j'eus trouvé cette dissolution fort étrange et que j'aurais eu grand regret à mes frais et à un aussi long voyage pour rien.

« Trois mois de délibération n'avaient-ils donc pas été suffisants pour vous mettre au fait de la nécessité d'une telle assemblée. D'ailleurs, une fois convoquée, quel danger pressant couriez-vous par sa tenue? A quels périls étiez-vous exposé? Une terreur panique vous a saisi; vous vous êtes laissé entraîner à une apparence de zèle; à des raisons captieuses et frivoles auxquelles on a cherché à donner de la force par des sentences exprimées avec de grands mots et qui ne signifient rien dans cette occasion, par des maximes de politique surannées que je sais tous comme ceux qui les allèguent et que l'on débite avec un grand étalage de prudence pour combattre des monstres que l'on se forge comme autant de moulins à vent. Je vous avoue qu'en envisageant tout cela de sang-froid, je ne puis m'empêcher d'en avoir compassion.

« Il serait donc arrivé de terribles malheurs si le S. N. s'était tenu; l'assemblée du clergé nous eût dévorés; le roi eût cru voir des attentats contre son autorité; des pièges nous eussent environnés de toutes parts; vous devez vous estimer très heureux d'avoir prévenu tant de désastres et éventé la mine avec tant de sagesse et tant de prudence. Et c'est vous, mon cher ami, qui me le dites et qui me le dites sérieusement. Pour moi, je n'y vois que de la prudence en pure perte, des épouvantails de chenevière. Je comparerais ceux qui vous ont fait tant de peur, à ceux qui effraient les enfants avec le loup-garou et j'admire leur bonheur de faire recevoir pour bonnes des misères de cette nature et de vous avoir endormi avec leurs refrains ordinaires.

« On reconnaît parfaitement en cela le langage de ceux qui ne cessent de traverser tout ce que l'on veut faire pour le bien des Églises; car c'est d'eux que le coup part, je vous en aurais averti, ils ne savent dire autre chose, si ce n'est que l'on va ruiner les Églises, que l'on n'est animé que de mauvaises intentions ou que l'on n'a point de prudence si l'on ne pense comme eux. Cette assemblée du clergé encore est un fantôme qu'ils jettent à tout coup à la tête de ceux qui veulent ce qui ne leur plaît pas. Je croyais vous les avoir assez fait connaître dans toutes mes précédentes; mais je comprends bien par mon expérience que la vérité est trop froide, trop circonspecte et pas assez cabaleuse pour se faire écouter.

« Discutons cependant ces prétendues raisons et voyons si elles ont tant de force. 1° Cette assemblée du clergé devait-elle vous empêcher de vous assembler vous. Mais quel rapport, dites-moi, je vous prie, y a-t-il entre ces deux corps pour que les délibérations de l'un doivent empêcher celles de l'autre? Croyez-vous par un N.[1] allumer davantage la colère du clergé ou l'apaiser par la démarche que vous venez de faire? Ah! plus vous témoignerez de crainte et de frayeur, plus vous donnerez de l'ascendant sur vous et moins on appréhendera de vous attaquer. D'ailleurs cette assemblée n'en ira pas moins son chemin et n'en prendra pas moins de mesures contre vous; témoin le mémoire terrible qu'elle présenta l'année dernière contre vos assemblées, vos mariages et vos baptêmes. Si elle veut attaquer également le Synode national, n'y sera-t-elle pas assez autorisée par ceux qu'on a tenus précédemment? Qu'auriez-vous ajouté au poids de tout ce qui à ses yeux sont autant de sujets de reproches? Et ne voyez-vous pas que plus vous en auriez à craindre, plus vous devriez vous fortifier contre ses attaques? C'est lorsque l'orage gronde qu'il faut travailler à le prévenir, et ne prendre aucune mesure contre lui, ce n'est point prudence, c'est lâcheté et aveuglement.

« 2° On doit éviter avec soin *tout ce qui tend des pièges* aux protestants français et ce qui tend *à les rendre suspects au gouvernement*. Maximes d'autant plus funestes qu'elles sont absolument déplacées. Quoi! vous avez peur d'être suspects au gouvernement en profitant des offres d'une personne qui veut vous devenir utile auprès de ce gouvernement même, qui lui exposerait vos besoins, votre innocence, votre fidélité. Depuis quand peut-on faire un crime aux malheureux de se plaindre? Les Juifs eux-mêmes n'ont-ils pas ici un *agent* connu, autorisé. Et nous, plus lâches que les Juifs que

1. National.

nous méprisons, aussi divisés qu'ils sont unis, aussi économes de notre argent qu'ils en sont libéraux pour se tirer de dessous l'oppression, nous ne savons, ni nous procurer des ressources, ni profiter de celles que l'on nous offre !

« Ce serait peu de rejeter cette main secourable ; mais pour comble d'horreur, on ne parle que de pièges, de perfidies, de trahisons. Et qui pense à vous trahir ? et quel piège vous tend-on ? Est-ce donc là ce discernement admirable qui doit être le partage des chefs des Églises réformées? Est-ce là cette reconnaissance que l'on devrait avoir pour des personnes bien intentionnées ? Est-ce ainsi que l'on observe les bienséances les plus communes et trouve-t-on que M. G.[1] ait beaucoup à se louer de la politesse et des égards des chefs des Églises ? Ce sont des services que l'on vous offre et vous dites des injures ; on vous tend une main secourable et vous n'y voyez qu'une main empoisonnée ! Quand on a dans l'âme une façon de voir si tragique on ne doit jamais se plaindre de ses maux, et l'on ne mérite ni compassion, ni secours. Que diriez-vous de plus pour des projets équivoques, ambigus, contre des personnes dont vous connaîtriez la mauvaise foi, l'ambition criminelle, les perfidies ? Je ne suis nullement surpris que quelques-uns qui depuis quinze ans sont aux aguets pour dissiper tout projet en faveur des Églises qu'ils n'ont pas conçu, veuillent ici se faire un mérite de leur rare prudence et de leur zèle pour le bien des Églises, se conduisent avec tant de bassesse ; mais je suis étonné que le digne M. Pierredon, dont l'âme est si belle et si noble, ait adopté une idée aussi monstrueuse, ait prêté sa plume à répéter ces misères et ait consenti à violer les dehors les plus simples de la bienséance en m'écrivant une lettre que je n'oserais montrer et où l'on ne prend pas seulement la peine de voiler son refus de quelque raison honnête ; mais où la défiance, l'inexactitude et l'impolitesse règnent de toutes parts. N'aurait-il pas mieux valu dire tout uniment : nous sommes hors d'état par notre position de profiter des services de M. G. et de lui donner des marques de notre reconnaissance, que d'aller chercher toutes ces raisons si déplacées et si malhonnêtes ; ce langage n'eût-il pas été plus digne de la franchise et de la noblesse dont doivent se piquer les Églises réformées, de vos vertus à vous-même ? Au lieu que dans celui que l'on vous a fait tenir, on reconnaît celui de quelques personnes aussi dures que fières et soupçonneuses. Mais vous eussiez aperçu qu'un tel langage ne convenait pas, il a donc fallu

1. Gondot.

ébranler fortement une âme, l'effrayer par des craintes affreuses, la terrasser par l'idée des maux les plus funestes.

« Craintes et maux aussi chimériques que ceux par lesquels on voulut m'effrayer moi-même il y a deux ans, lorsque l'on écrivait partout que mon séjour ici était funeste et dangereux, lorsqu'on me dit à moi-même que je tramais les projets les plus funestes, lorsqu'on eut l'indécence et l'infamie de me menacer de me déclarer aux ministres de Sa Majesté.

« Mais je me moquai de ces prétendues craintes, je bravai ces annonces; je tins ferme contre ces efforts redoublés; et qu'en est-il résulté : quels maux, quelles peines?

« Faut-il donc qu'un corps entier ait eu moins de fermeté? qu'il se soit laissé alarmer par les mêmes épouvantails; qu'il n'ait pas aperçu qu'on ne cherchait qu'à l'effrayer afin d'en faire un instrument à ses fins contre ceux qui veulent son vrai bien ?

« Il faut que les protestants soient dans un état bien déplorable puisque tout leur fait peur; qu'ils ne voient que des pièges et des perfidies là où ils ne devraient voir que des mains secourables; n'y a-t-il donc aucun moyen de distinguer ses amis et ses ennemis parce qu'on est malheureux, doit-on s'imaginer que tout le monde vous veut du mal? S'il y avait du danger, il serait pour ceux qui s'offrent à vous servir; n'est-ce pas sur eux que les premiers coups tomberaient, et puisqu'ils ne craignent pas, d'où vous viennent vos craintes extrêmes?

« M. G[ondot] est *catholique*, dit-on : eh bien, quand il serait musulman, quand il serait un ange des ténèbres; que vous importe à vous pourvu qu'il vous fasse du bien. Nourrissez-vous donc dans votre âme une si forte haine contre les catholiques que vous les croyez incapables de tout bien; pensez-vous qu'un catholique ne peut avoir l'âme assez bien faite pour vous faire du bien; ou leur avez-vous juré une si grande guerre que vous ne vouliez pas même du bien qu'ils pourraient vous faire; avec le Troyen dont parle Virgile, qui disait : *Danaos timeo donaque ferentes*, pensez-vous qu'un catholique ne peut vous vouloir du bien que pour vous anéantir? Cela eût peut-être été bon pour l'ancien temps où les catholiques et les protestants se portaient une haine immortelle; mais nous ne sommes plus au temps de nos pères : si nous n'avons pas leurs vertus, nous n'avons pas leurs défauts; nous ne pensons plus qu'à jouir de la vie et les catholiques sont les premiers à nous vouloir du bien et à nous servir. Il est certain que j'ai beaucoup plus à me louer de nombre de catholiques et surtout des puissants que du

plus grand nombre des réformés. Et ne devrions-nous pas nous estimer heureux que d'une communion qui nous a fait tant de mal, s'élève une personne qui veuille nous faire du bien et réparer du moins une partie des maux que nous ont faits ceux de sa communion. C'est une espèce d'hommage dont nous devrions être charmés et qui suppose des sentiments si distingués dans la personne qui les rend que notre âme devrait s'unir étroitement à la sienne.

« *On ne le connaît pas*, a-t-on dit dans votre assemblée; mais, en vérité, raison bien singulière. On ne le connaît pas, mais c'est une fausseté; il est connu du comité de Bordeaux, très connu de celui de la Rochelle; très connu ici; très connu par le mémoire communiqué aux Églises où il est peint au naturel. On n'avait d'ailleurs qu'à faire prendre sur lui des informations. N'avez-vous donc personne ici en qui vous ayez quelque confiance? Il n'y avait qu'à faire continuer jusqu'ici le voyage de ceux qui avaient été jusque chez vous et ils auraient connu. Est-ce donc d'une manière si cavalière que l'on doit traiter des choses d'une aussi grande importance?

« Vous le traitez peut-être d'inconnu parce qu'il ne s'est point fait connaître par des services déjà rendus; et vous voulez qu'avant d'*exiger des marques de votre reconnaissance, il en soit digne*. M. G.[1] méritait un tout autre compliment. Il n'a jamais prétendu exiger aucune marque de votre reconnaissance; plein de zèle pour vous et pouvant vous être très utile, il a seulement désiré ne pas l'être à ses frais et dépens; on ne saurait lui en faire un crime; il serait même honteux que les Églises prétendissent être servies autrement. Je ne sais pas même si plusieurs parmi les Églises réformées ne se scandaliseraient pas que quelqu'un voulût les servir sans en rien exiger : leurs âmes petites et resserrées qui ne conçurent jamais rien de grand soupçonneraient aussitôt des vues funestes et dangereuses et trouveraient moyen de vous les faire haïr. J'en pourrais citer plus d'un exemple et dont les objets étaient d'un rang bien supérieur à M. Gondot, qu'on n'a pas craint en les calomniant de vous rendre inutile leur bonne volonté.

« N'élèverez-vous donc pas des statues ou pouvez-vous tarir sur les louanges de ceux dont la pénétration vous sert si bien et qui ont l'art d'éventer tous les pièges que l'on vous tend : cependant je ne saurais plaisanter sur un objet aussi triste et qui ne peut qu'écarter à jamais quiconque aurait pour vous quelque bonne volonté. Est-il gracieux, avouez-le de bonne foi, de se voir traité avec cette indi-

1. Gondot.

gnité et en proie à des soupçons aussi infâmes? A l'avenir qui osera se mêler de vos affaires?

« Comment n'avez-vous pas vu d'ailleurs que vous étiez la victime de la façon de penser du comité de La Rochelle et de Nîmes? car ce sont eux seuls qui ont ourdi toute cette trame et qui empoisonnent tous les esprits par leurs frayeurs continuelles dont sûrement ils ne croient rien; ils sont trop habiles pour être dupes d'eux-mêmes. Vous voulez donc vous laisser dominer par ces comités dont l'intérêt n'est pas le vôtre; dont les principes ne sont pas les vôtres et qui ne cherchent qu'à exclure les pasteurs de toutes les affaires, et ce que j'avance sont des faits incontestables. Ils me haïssent, moi, parce que je suis lié avec le corps des pasteurs. Ils me l'ont dit à moi-même. Nous prétendons, m'ont-ils dit, que ce n'est point avec les pasteurs que vous devez correspondre, mais avec les comités, et c'est parce qu'alors je soutins vos droits qu'ils m'ont déclaré une cruelle guerre. Dans les comités, la voix des pasteurs n'est rien, parce qu'on les compte et qu'elle est absorbée par la hauteur et le nombre des autres, fiers de leur crédit, de leur savoir et de leur union.

« Les pasteurs ne peuvent avoir le dessus que dans les Synodes nationaux parce qu'alors, ils sont en nombre supérieur et que les comités n'y sont rien; aussi les comités haïssent les Synodes nationaux. Vous ne les verrez jamais donner à leur convocation un consentement volontaire et eux qui crient comme des aigles contre l'union des pasteurs, s'animent fortement ensemble pour culbuter l'autorité des pasteurs; ils n'appréhendent plus alors les suites de l'union entre diverses Églises.

« J'ai voulu lutter contre eux pour votre avantage, mais puisque vous m'abandonnez si indignement, je ne puis que voir avec peine que vous alliez vous-même au-devant des entraves que l'on veut vous mettre. Cependant, n'est-ce pas pour vous surtout que je travaille, pour vous qui avez l'intérêt le plus pressant à ce qu'on vous protège auprès de la cour; vous, contre qui les lois pénales sévissent avec tant de force; vous seuls qu'elles ont choisis comme des victimes dignes qu'elles se les immolassent.

« Car ce n'est point pour M. G[ondot] que j'ai agi; j'estime ses vertus, je loue son zèle; mais je n'ai nulle liaison intime avec lui; je suis quelquefois six mois sans le voir; je n'en attends rien, n'en espère rien, pas même un remerciement de ce que je fais pour lui et la moindre sensibilité pour les duretés que je m'attire à son sujet, mais c'est parce que je croyais vous être véritablement utile.

« Mais vous trouvez ses services trop peu de chose ; vous trouvez que *parce qu'un solliciteur est trouvé, ce n'est pas pour vous une raison de vous en servir;* eh bien, soit, tout est dit; je suis charmé que vous n'ayez point besoin de secours. Car cela suppose que vous êtes fort bien ou que vous avez à choisir. En ce cas, je vous en félicite et je loue Dieu de vous avoir ménagé tant de ressources. Les motifs qui m'animaient m'auraient cependant paru devoir mériter de votre part quelques mots de reconnaissance ou de consolation ; non seulement votre lettre ne contient rien de pareil, si ce n'est peut-être le sang-froid avec lequel vous la terminez pour me demander des nouvelles, mais encore on me menace de me faire repentir de ma crédulité à me livrer à un pareil projet. Je connais trop ceux qui vous ont alarmé et m'ont privé ainsi de votre appui pour n'être pas persuadé qu'ils ne négligeront rien pour tenir parole. Je m'attends d'éprouver bientôt les effets de leur indignation, mais je me trouve bon pour leur tenir tête. Comme je n'ai point agi par des vues intéressées et que je ne suis pas si crédule qu'on pourrait croire; je ne serai ni ébranlé par ces traits d'ingratitude, ni effrayé par des menaces dont je connais la faiblesse et des terreurs dont je sens toute la vanité. Je rougirai seulement pour les Églises de ce qu'elles ont moins de force et gémirai de ce qu'elles méconnaissent leurs vrais intérêts. Cependant, je me trouve moi-même dans un embarras plus réel que toutes ces menaces. Je me flattais qu'un Synode national prendrait quelques arrangements sur ce qui me regarde. Depuis que je suis ici, je le sens à mes dépens, car qu'est-ce que 39 pistoles par an qu'elles m'ont compté depuis que je suis ici et cependant unique émolûment que je touche puisque vous savez qu'on m'a retranché ceux de Suisse, parce que je travaille pour vous. Ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur visage ont plus que cela. Avec cela, je ne puis subsister, cependant j'ai refusé de brillants établissements pour me vouer à votre service ; je consume ma jeunesse, je dissipe le peu de bien que mes pères m'ont laissé; j'use le peu de forces de corps et d'esprit dont Dieu m'a doué; mes envieux viennent de m'ôter la seule ressource qui me restait, le Synode national dont la perspective me faisait supporter gaîment tous les désagréments dont j'ai été abreuvé depuis mon arrivée ici. Mais cette espérance même m'est enlevée ; il ne me reste plus de ressource et j'ai la douleur de voir que mes amis, ceux qui semblaient m'aimer, m'estimer et dont la voix m'encourageait, me sacrifient à ceux qui me traversent et se laissent éloigner de ce qui seul peut me soutenir. Découragé par la douleur, désolé

de la faiblesse de mes amis, las de lutter continuellement pour la meilleure des causes, que puis-je faire et que dois-je devenir? Apprenez-le-moi vous-même avec cette franchise que je vous connais et qui vous fait désirer même dans ces temps critiques que je vous donne de mes nouvelles[1]. »

Après avoir réfléchi, Court de Gebelin reconnut la justesse des observations[2] qui lui avaient été transmises par Rabaut de Saint-Étienne. Oubliant les injustices et les injures, il se remit à l'œuvre et jusqu'à sa mort il continua, sans trêve ni relâche, des démarches en faveur de ces Églises protestantes qu'il trouvait quelquefois injustes et ingrates envers lui, mais qu'il aimait malgré tout de l'amour le plus tendre parce qu'elles étaient injustement persécutées et proscrites.

ARMAND LODS.

SÉANCES DU COMITÉ

14 *mars* 1899.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. G. Bonet-Maury, P. de Félice, Ch. Frossard, J. Gaufrès, F. Kuhn, A. Lods, F. Puaux, R. Reuss, A. Sabatier, E. Stroehlin, Ch. Waddington et N. Weiss. M. A. Franklin se fait excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, et du sommaire du *Bulletin*, de cinq feuilles et demie, consacré à la commémoration de l'enregistrement de l'édit de Nantes par le parlement de Paris, M. le président souhaite la bienvenue aux trois nouveaux membres, MM. P. de Félice, R. Reuss et A. Sabatier qui le remercient de cet aimable accueil. Puis il remercie M. le vice-président, le secrétaire et M. A. Lods pour leur

1. Collection Charles Frossard. *Papiers Court de Gebelin*, t. III, (1764-1766).

2. Le 27 août 1766, Gebelin annonce à son ami de Vegobre que, depuis six semaines, il s'occupe de nouveau des Églises; mais il ajoute que le rejet de sa proposition, qui bouleversait tous ses plans et le laissait lui-même dans l'incertitude la plus cruelle, faillit abattre toute sa constance. — Papiers Court, t. II (*Bibliothèque publique de Genève*).

concours à l'assemblée générale du 28 février, et propose que M. Ch. Waddington soit nommé président honoraire en remplacement de M. Ch. Read. Cette proposition[1] est votée par acclamation. Enfin il entretient la Société des démarches faites pour qu'elle figure à l'Exposition de 1900 parmi les Sociétés savantes.

Le secrétaire communique plusieurs lettres, entre autres de M. Vivien, pasteur dans le canton de Neuchatel, qui met en souscription, à 3 fr. 50 l'exemplaire, un volume illustré sur le Refuge huguenot dans ce canton. La Société décide qu'elle souscrira pour une douzaine d'exemplaires. Une autre lettre, des États-Unis, demande l'autorisation de faire reproduire notre reproduction du commencement et de la fin de l'édit de Nantes, et annonce la prochaine publication du compte rendu américain des fêtes du troisième centenaire de cet édit. Par une troisième, M. le pasteur P. Besson signale un dossier sur le Refuge huguenot à la Neuveville dans le canton de Berne, dont le prochain *Bulletin* dira quelques mots.

Bibliothèque. — M. Madeleine, successeur, à Rouen, de M. E. Lesens, lui a fait parvenir plusieurs volumes manuscrits qui avaient fait partie de la bibliothèque de ce dernier, et qui renferment les tables très complètes, dressées dans l'ordre alphabétique, de l'*état civil huguenot de Rouen*. — M. le président dépose, entre autres : *Christliche und trewhertzige Erinnerung an die Evangelischen Gemeinen in Frankreich und Niderlanden Erstlich in Lateinischer Sprach geschriben, durch Lucam Osiandrum, D. und hernach auss dem Latein durch jm selbst vertentschet*, 1580 ; — et : *Les choses con* || *tenues en ce present livre.* || *Une epistre comment on doibt prier Dieu.* || *Une table pour facilement trouver les* || *pseaulmes.* || *Le psaultier de Dauid.* || *Argument brief sur chascun pseaulme* || *pour Chrestiennement prier et entendre* || *aucunement ce que on prie.* || *Une exhortation en la fin.* || *Cum priuilegio.* || A la fin : *Imprime en la maison Simon de Coli-* || *nes.... L'an de* || *grace mil cinq cens XXV, le* xvii. *iour du* || *mois de Feburier.* || (C'est le deuxième exemplaire connu, de ce psautier français de Lefèvre d'Etaples.) — Mme Alexandre de Chambrier a apporté quelques copies : *Lettre de La Placette a Lord* (Galway), 20 février 1694, *Relation des derniers discours et de la mort de Mme la comtesse de Marsay*, 1719, etc. — Enfin M. Bonet-Maury présente le J. Grévin de M. Pinvert.

---

1. Faite lorsque M. Waddington eût quitté la séance.

CORRESPONDANCE

De l'origine du mot « Huguenot » appliqué aux protestants français. — Depuis plus de trois siècles on discute sur l'origine du mot « huguenot », sans avoir jusqu'ici trouvé une solution absolument satisfaisante. Qu'il me soit donc permis d'en présenter une que je n'ai vue figurer nulle part. Des recherches que je faisais dans les archives de Mulhouse m'ayant appris que la famille Lalance s'appelait autrefois « Huguenot », je poursuivis mes investigations dans son pays d'origine et j'obtins les indications suivantes tirées du livre rouge des bourgeois de Montbéliard :

1425. Jehan Huguenot de Cheveney, fils de Huguenot Cruevesne de Cheveney, reçu bourgeois le lundi de la Saint-Barnabé.

1512. Petit Jehan Huguenot, *alias* prêtre de Chèvremont, reçu bourgeois vendredi, après la fête de Saint-Martin d'hiver.

1571. Claude Huguenot, dit La Lance.

1596. Charles Huguenot, dit La Lance, et d'autres personnages qui leur succèdent avec les mêmes appellations. Je ferai remarquer que Chèvremont est tout près de Belfort, et que j'ai connu à Belfort des Huguenot qui étaient catholiques. C'est bien un nom du pays.

Il est donc constaté qu'il y avait là des « Huguenot » plus d'un siècle avant la Réforme.

Quelle peut être l'origine de cette appellation ?

Les uns la font dériver de Jean Huss, dont la doctrine avait eu beaucoup de partisans dans la contrée, la Suisse, l'Alsace, et les environs de Constance où il avait été brûlé. *Hussgenossen* en allemand signifie « compagnons de Huss ».

D'un autre côté, Husgenossen en dialecte alsacien ou suisse (*Hausgenossen* en allemand) désignait les « argentiers ou monnayeurs ». C'était une espèce de corporation contenant tous les manieurs d'argent, banquiers, changeurs, monnayeurs, ceux qui étaient occupés de la frappe des monnaies ou de l'exploitation des mines d'argent, comme celles de Giromagny près de Belfort.

Il y avait à Strasbourg dès 1263 beaucoup de chevaliers ou gentilshommes (*Edeling*) qui ne voulaient pas être comptés dans les tribus, et se faisaient désigner par les noms de *Münzer* (monnayeurs) et de Husgenossen (gens de la maison, de la famille, en latin *familiares*). Ils avaient seuls le droit de faire le change dans la ville et la banlieue, et possédaient des franchises et des privilèges spéciaux.

Il y avait aussi des Husgenossen à Wissembourg, et ailleurs. A Bâle, en 1289, ils avaient seuls le droit de faire le change, de peser

avec des balances et des poids d'argent. De même à Spire et à Vienne dès 1277. En résumé, les Husgenossen formaient un corps de patriciens investi du droit exclusif du change et du monnayage, et muni de privilèges spéciaux.

Évidemment le mot de Huguenot est bien plus rapproché de Husgenossen que de Eidgenossen dont on le fait généralement dériver. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait des « Huguenot » dans le pays de Montbéliard et de Belfort longtemps avant la Réformation. C'est un point que je désirais faire connaître, laissant à d'autres le soin de démontrer si cette appellation a pu passer de là aux réformés français.

Ch. Thierry-Mieg.

A propos d'une sépulture à Saint-Ouen. — Un des premiers volumes du *Bulletin* (vol. V, p. 12) renferme une notice, avec croquis, sur la *sépulture* dite *des protestants* qui existait encore en 1857, et qui existe peut-être encore aujourd'hui à Saint-Ouen, à côté de Paris.

L'auteur de cette notice faisait des réserves sur l'exactitude de cette appellation, la famille *de la Hamayde de Saint-Ange* n'étant pas connue comme protestante, et les inscriptions funéraires de Saint-Ouen n'ayant rien que de catholique.

Toufefois il signalait, parmi les ordres d'incarcération ou de translation des religionnaires, la mention de Jean-François de la Hamayde, transféré en août 1707 de la Bastille au château du Pont-de-l'Arche. Il serait intéressant de savoir comment cet ordre se trouve confondu avec ceux concernant les prisonniers religionnaires, car une chose est certaine, c'est que ce Jean-François n'était pas protestant.

C'était même un personnage fort peu recommandable. Fils naturel de Pierre de la Hamayde, sieur de Luchigny, dont le père avait été procureur général au parlement de Tournai, et ayant servi en qualité de sous-lieutenant — du moins, il le disait — dans le régiment du comte de Sobre, il vola son père, devint chevalier d'industrie, et, après de nombreuses aventures, se fit arrêter entre Sèvres et Versailles pour avoir attaqué deux blanchisseuses et un charretier. Bagnols, intendant de Lille, estimait que c'était un « évaporé » qui « serait mieux dans une prison qu'en liberté ». On l'envoya à la Bastille où il ne resta que quelques semaines. D'Argenson, jugeant qu'il « ne valait pas ce qu'il coûtait à la Bastille », proposa de le diriger sur le château du Pont-de-l'Arche, où il serait nourri à moins de frais. C'est ce qui eut lieu.

C'est l'isolement de ces tombes en plein champ qui avait dû donner lieu à la légende d'une sépulture protestante [1].

P. FONBRUNE-BERBINAU.

Lettre de M. Ch. Read à propos du troisième centenaire de l'édit de Nantes. — Nous transcrivons ici, pour associer une dernière fois le nom de M. Ch. Read aux commémorations trois fois séculaires de l'édit de Nantes, la dernière lettre qu'il nous avait adressée : *Paris*, 3 *août* 1898. — Mon cher monsieur Weiss, je viens de recevoir et de lire, sans désemparer, la quadruple livraison de notre *Bulletin*, où vous avez narré et illustré de façon si intéressante l'importante commémoration que le Nouveau Monde (New-York et les États-Unis) et le Vieux Monde (Nantes et autres villes) ont si remarquablement célébrée, il y a quelques semaines, à l'occasion du troisième centenaire de l'édit de Nantes. Et je tiens à vous exprimer toute la satisfaction avec laquelle le président-fondateur (aujourd'hui *honoraire*) de notre Société a pris connaissance de tout ce qui a été fait et dit dans cette grande et si instructive manifestation historique, notamment de la contribution personnelle que vous y avez apportée par votre conférence « sur les difficultés et obstacles que rencontra l'Édit de 1598 », laquelle a terminé si utilement la deuxième journée de la fête nantaise, le 31 mai.

La satisfaction que j'ai ressentie en passant cette revue, était — vous le comprenez mieux que personne — d'autant plus grande que ç'avait été pour moi un amer regret de ne pouvoir, à raison de ma santé et du nombre de mes ans, assister moi-même en personne à la fête des 10-14 avril, par delà l'Atlantique (que j'aurais autrement si volontiers franchi en telle circonstance, pour aller communier avec les arrière-neveux de nos Huguenots de France), et d'être privé également, par la malice de la saison printanière, du plaisir que je me promettais en participant à l'admirable réunion de Nantes, les 30 mai, 1er et 2 juin. J'aurais été d'autant plus heureux d'être là, en ce grand et beau temple de la cité nantaise, que j'avais justement contribué à en favoriser l'érection, il y a cinquante-six ans, alors que je dirigeais le service des cultes protestants au Ministère des Cultes et que j'avais été appelé à l'inaugurer en 1855...

Vous m'avez dit qu'on ne m'avait pas oublié et qu'on avait bien voulu s'apercevoir de mon absence parmi les nombreux coreligion-

1. Cf. Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, XI, p. 333 ss. — P. Cottin, *Rapports inédits du lieut. de police R. d'Argenson*, p. XCV, 212 ss.

naires venus de tous côtés pour répondre à l'appel de ce grand souvenir historique de l'Édit royal du 13 avril 1598. Certes, c'est bien malgré moi, c'est bien à contre-cœur que j'ai fait défaut, alors que je me sentais doublement attiré à ce solennel rendez-vous. En remerciant ici ceux qui ont pu regretter mon involontaire absence, je leur donne l'assurance que j'ai été *présent*, par la pensée, au milieu d'eux, et que j'ai avidement recueilli tous les échos de ce qui s'est passé dans leur mémorable congrès.

Combien on a eu raison de dire *qu'à aucune époque il ne fut plus nécessaire qu'à celle où nous vivons de rappeler les souvenirs qu'évoquait réellement la proclamation de l'édit de Nantes !*

Comme tout, à cette heure, est méconnu, travesti, trahi, au gré des passions et des appétits multicolores ! Quel vent de folie souffle furieusement ! Que de monstrueuses contradictions, que d'humiliantes aberrations ! Quels scandales ! Quels outrages à la vérité et au bon sens ! Quelle terminaison de notre XIXe siècle, si fier de ses lumières, de ses progrès, scientifiques et autres ! Quelle rétrogradation morale ! Tout va-t-il donc à reculons vers les abîmes ? Ceux qui devraient y voir, semble-t-il, sont les plus aveuglés ! La déraison mène tout et... *conduit le bal !...*

Mais où me laissai-je entraîner... CHARLES READ.

Bibliographie rocheloise. — A la bibliographie, qui accompagne l'article paru dans le *Bulletin historique et littéraire* du 15 janvier dernier sur *les Derniers temps du siège de La Rochelle* et qui a pour auteur M. E. Rodocanachi[1], il convient d'ajouter les deux opuscules suivants qui sont fort rares :

(*Gutherius Jacobus*, patricius romanus). Rupella rupta : Ad Illustrissim. et Reverendiss. D. Armandium Cardinalem de Richelieu. Paris, 1628, in-4. — Vignette très fine à 5 cartouches gravée sur le titre.

Monet Philibert, jésuite. Capta Rupercula servata, auspiciis, ac ductu, christianissimi Regis, et herois invictissimi. Parisiis, 1630, in-18. — A la fin : Plan.de.la.ville.de.La.Rochelle.et.nouvelles fortifications.discelle.1628.

E. ARNAUD,
Pasteur à Crest (Drôme).

1. Voy. plus haut, p. 49, où il faut lire, l. 17 de la note, publié par *M. de Richemond*, et l. 29, Hubert *Jaillot*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5603. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

De Oranje Nassau-Bockery en **De Oranje-Penningen** in de Koninklyke Bibliotheek en in het Koninglyk Penning-Kabinet te 's Gravenhage. Domui Nassavie-Arausiae Sacrum. 1898, in-8 de 122 pages, illustré de nombreuses planches hors texte. — Offert par les directeurs de la Bibliothèque royale et du Cabinet des Médailles de La Haye.

ARMAND LODS. — **Les Églises luthériennes d'Alsace et du pays de Montbéliard pendant la Révolution.** Une brochure de 20 pages extraites de la *Revue chrétienne*, 1898.

Abbé TOURNIER, curé d'Athesans. — **Le monument de Chagey ou le patriotisme luthérien dans le pays de Montbéliard.** Une brochure de 60 pages, petit in-8. Besançon, imprimerie P. Jacquin, 1899.

RAYMOND FÉVRIER. — **Au pays Cévenol, Poésies.** Un volume de 211 pages in-12. Paris, Fischbacher, 1898.

ADOLF VON DEN VELDEN. — **Geschichte des alten brabantischen Geschlechtes van den Velde oder von den Velden II Theil.** Wilhelm von den Velden, seil 1586 in Deutschland, und seine Nachkommen (Mil zwei Wappentafeln). Als Handschrift gedruckt, une brochure de 64 pages. Weimar, 1898, Druck von A. Kloeppel in Eisleben.

CH.-M. DOZY. — **Levensbericht van Mr Adriaan Justus Enschedé.** Une brochure de 22 pages in-8, overgedruckt uit de Levensberichten van de Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde te Leiden, 1897-1898. Leiden, Brill. 1898.

P. MOZIMAN. — **Les répercussions militaires de la décadence religieuse.** Une brochure de 37 pages petit in-8. Nancy, Paris, Berger-Levrault, 1898.

E. RODOCANACHI. — **Les derniers temps du siège de La Rochelle** (1628), relation du nonce apostolique. Un volume de 144 pages petit in-8, accompagné d'une carte et d'un plan hors texte. Paris. Alph. Picard, 1899.

E. BOURLIER, CH.-M. DOZY. — **Rapport annuel de la commission de l'histoire et de la Bibliothèque des Églises wallonnes**, présenté aux députés des Églises wallonnes réunis à Delft, le 10 juin 1897 et jours suivants, et le 30 juin 1898 et jours suivants. Une brochure de 8 et 5 pages in-8, s. l. n. d.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1899

5603. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.